



Assemblée générale

PROVISOIRE

**A/45/PV.61
27 décembre 1990**

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 61e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 7 décembre 1990, à 15 heures**

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. FLORES BERMUDEZ (Honduras)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35] (suite)

Organisation des travaux

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/595, A/45/709, A/45/726)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à rappeler aux membres que, conformément à la décision prise ce matin, la liste des orateurs pour le débat consacré à ce point de l'ordre du jour sera close aujourd'hui à 17 heures. Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Alors que l'année s'achève, le monde entre dans la décennie des années 90. Cette année a été pleine de surprises, agréables et tragiques, constructives et destructives, civilisées et barbares.

Nous sommes vraiment profondément affligés de voir que les problèmes de la région du Moyen-Orient n'ont pas été touchés par les vents du changement qui ont balayé de nombreuses parties du monde. La question de Palestine, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient, et qui est peut-être la question la plus importante pour tous les peuples opprimés et colonisés, reste toujours sans solution. Cette question a même perdu de sa priorité en raison de l'agression et de l'occupation condamnables de mon pays, le Koweït, par l'Iraq. Cette agression et l'occupation qui a suivi ont porté un coup très grave à la cause du peuple palestinien, étant donné qu'elles ne se justifient pas, et n'ont aucune raison d'être aux yeux des peuples et des pays du monde qui ont rejeté et condamné l'occupation.

Il est tout à fait paradoxal qu'un régime agressif, tel que celui de l'Iraq, utilise la juste cause du peuple palestinien comme prétexte pour justifier l'agression, l'occupation, le pillage, la destruction et l'intimidation dont est victime le peuple frère du Koweït, peuple musulman, qui a toujours été et continuera d'être un ardent défenseur de la cause palestinienne.

M. Abulhasan (Koweït)

C'est en terre du Koweït que l'arbre de la lutte palestinienne a pris racine, grandi et s'est élancé pour poursuivre sa poussée révolutionnaire militante, tandis que le régime iraquien a exploité à ses fins les souffrances et le sort du peuple palestinien que la communauté internationale n'a pas traité de façon appropriée en raison de l'intransigeance et de la force brutale israéliennes. Les souffrances du peuple palestinien ont été aggravées par le fait que des milliers et des milliers de frères palestiniens qui étaient des invités au Koweït ont perdu leur gagne-pain et leur revenu.

Je tiens à souligner la triste évolution de la situation dans la région du Moyen-Orient afin de faire ressortir que le régime d'invasion iraquien n'a pas hésité à exploiter les souffrances et les blessures du peuple palestinien et, partant, a aggravé son agonie et détourné l'attention de la communauté internationale de la juste cause de ce peuple. Ce faisant, il a fait le jeu d'Israël en permettant à celui-ci de mettre en oeuvre en toute impunité ses desseins contre le peuple palestinien.

L'agression iraquienne a donné à Israël une autre excuse lui permettant de prétendre contester la véracité de l'affirmation selon laquelle la question de Palestine est au coeur de la question du Moyen-Orient et de déclarer qu'il y a d'autres régimes, tels que le régime iraquien, qui, comme le régime israélien, se livrent à des actes d'agression, à l'acquisition par la force des terres des autres et à la confiscation des droits d'autrui.

Tandis que le monde entier reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création de son propre Etat souverain, Israël persiste à défier et à mépriser la ferme volonté de la communauté internationale. Cela explique clairement les crises graves et récurrentes qu'il crée et ses désaccords même avec ceux qui cherchent à l'aider à réaliser une paix véritable et durable. Israël continue donc à faire obstacle aux efforts de paix et à rejeter les appels à la modération et à la rationalité.

Israël n'a jamais hésité à perpétrer des actes ou à adopter des mesures qui jettent de l'huile sur le feu afin de faire reculer de kilomètres le processus de paix chaque fois qu'il avance d'un pas. Le monde a cherché en vain à persuader Israël que le prétendu concept de sécurité qu'il invoque pour poursuivre son occupation et son expansion n'est en fait rien de moins qu'un moyen d'anéantissement et de destruction et que les pratiques israéliennes antérieures et

M. Abulhasan (Koweït)

actuelles qui sont fondées sur cette prétendue théorie ne feront qu'aggraver le conflit régional et renforcer le rejet et la condamnation d'Israël par la communauté internationale.

L'exemple le plus récent des atrocités commises contre le peuple palestinien par les forces d'occupation israéliennes est le navrant incident de Al Qods au cours duquel de nombreux jeunes Palestiniens ont été tués alors qu'ils défendaient sans armes la mosquée d'Al-Aqsa, qui est la première kibbla de l'histoire de l'Islam et maintenant la troisième des mosquées les plus saintes pour les musulmans. Le sang du peuple palestinien opprimé a donc été versé sur les marches de la mosquée d'Al-Aqsa tandis que l'entité sioniste et ses forces d'occupation barbares continuent de blesser sans vergogne les sentiments religieux de plus d'un milliard de musulmans dans le monde entier.

Non content d'imposer des pratiques qui violent les règles du droit international et les pactes et accords pertinents, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949, Israël a entrepris de changer la composition démographique des territoires occupés en invitant des Juifs soviétiques, européens et autres à s'établir dans les terres et les foyers des Palestiniens qui ont été déracinés par la force des armes et dépouillés de leurs possessions au cours d'une opération illégale à laquelle ont participé tous les organes du pouvoir israélien et alors même que la communauté internationale dénonce et condamne une telle conduite. Israël, dans une large mesure grâce au régime agressif de Bagdad, a exploité l'invasion du Koweït par l'Iraq et les préoccupations de la communauté mondiale devant la grave crise qui en découle en intensifiant la mise en oeuvre des plans visant à implanter des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Son gouvernement extrémiste est devenu plus intransigeant dans sa politique, ses décrets publics et ses machinations secrètes au moment où un sentiment favorable a été suscité dans la communauté internationale par l'Intifada palestinienne, la modération croissante de la position palestinienne officielle et le climat de détente internationale et de coopération croissante entre les grandes puissances. Cette tendance favorable avait commencé à mettre Israël au pied du mur et à freiner quelque peu ses politiques et pratiques illégales.

La position du peuple et du Gouvernement du Koweït au sujet de la juste cause palestinienne est une position inébranlable et bien définie et ne devrait pas être influencée par de nouvelles situations que certains pourraient invoquer pour saper des liens noués par la fraternité, l'histoire, la religion et une destinée commun.

M. Abulhasan (Koweït)

Le Koweït souligne une fois de plus de cette tribune la nécessité de parvenir à un règlement de la question palestinienne. Afin de réaliser cet objectif, nous demandons une fois encore que soit appuyé le principe de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, car la stabilité, la paix et la sécurité ne pourront être instaurées dans la région tant que la question palestinienne n'aura pas été réglée d'une manière juste, globale et permanente en permettant aux Palestiniens d'exercer leur droit naturel et inaliénable à l'autodétermination et à la création de leur Etat indépendant dont la capitale serait la ville sainte d'Al Qods.

La région du Moyen-Orient présente d'autres aspects inquiétants et sanglants. Israël continue d'occuper les hauteurs du Golan syrien arabe et le Sud-Liban et continue de commettre des actes d'agression contre le Liban et, grâce à ses suppôts, s'ingère au Sud-Liban. La communauté internationale - en particulier le Conseil de sécurité - est invitée à accorder de toute urgence la plus haute priorité à la question des territoires arabes occupés dans le Golan et au Sud-Liban afin d'exercer des pressions pour amener Israël à se retirer de ces zones. Le Liban, dont les blessures commencent à guérir après une longue guerre civile sanglante, a entrepris l'unification de sa capitale, la reconstitution de son armée et l'élargissement de son autorité légale sur son territoire national. La communauté internationale se doit de l'appuyer pleinement de toutes les façons et formes possibles afin qu'il puisse redevenir un haut lieu d'harmonie, de pensée et de civilisation, ainsi qu'un modèle de coexistence entre toutes les sectes d'une manière très constructive pour le bien de toute l'humanité.

M. Abulhasan (Koweït)

La tâche première à laquelle nous devons maintenant nous atteler est de faire pression sur Israël pour qu'il applique la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et de faire en sorte qu'Israël cesse de s'ingérer dans les affaires intérieures du Liban et évacue les territoires arabes occupés. La seule façon d'assurer la sécurité nécessaire à la préservation des intérêts de l'ensemble de la région et du bien-être des populations est de mettre fin à l'agression, aussi bien israélienne qu'iraquienne.

M. ERDENECHULIUN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : La situation précaire et explosive qui règne au Moyen-Orient, aux prises avec toute une série de conflits douloureux et de longue date, a été dangereusement aggravée par l'agression perpétrée par l'Iraq contre l'Etat souverain du Koweït. Cette situation a encore été exacerbée par la prise d'otages - procédé tout à fait inhumain. Ces violations flagrantes de toutes les normes reconnues du droit international et des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ont été condamnées à juste titre par la communauté des nations comme constituant une menace grave à la paix et la sécurité internationales ainsi qu'au système de relations internationales qui commence à se faire jour.

La Mongolie n'a cessé d'appuyer les résolutions du Conseil de sécurité destinées à endiguer la crise et à assurer le retrait immédiat et inconditionnel des troupes iraqiennes du Koweït. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït doivent être pleinement restaurées et il faudrait, par le biais d'une action concertée, trouver rapidement un moyen de mettre fin à l'agression, si l'on veut encourager les tendances qui se font jour actuellement dans le monde.

La crise du Golfe constitue un test important de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité au moment où ils sont appelés à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales en général et de garantir la souveraineté et la sécurité des petits Etats en particulier. Le degré accru de consensus atteint par les membres du Conseil de sécurité et des Nations Unies dans leur ensemble quant à la nécessité de mettre fin à cette agression et de rétablir la légalité internationale est à cet égard encourageant et impressionnant. Ma délégation appuie toute démarche de la communauté internationale véritablement destinée à rétablir la paix et l'ordre par le biais d'une action concertée et pacifique menée avec autorité et vigueur.

M. Erdenschuluu. (Mongolie)

Les incertitudes économiques provoquées par la crise du Golf affectent sérieusement la santé économique d'un grand nombre de pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, les plus touchés étant les pays importateurs de pétrole. Ma délégation voudrait souligner que, pour atténuer l'effet de choc produit par la crise du Golfe sur les économies, notamment celles des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu, il sera nécessaire d'élaborer une stratégie d'assistance globale et à long terme.

La Mongolie est en faveur de la recherche d'une solution pacifique et négociée à tous les différends internationaux, y compris la crise actuelle. L'activité militaire dans la région, saturée d'armes classiques extrêmement perfectionnées ainsi que de moyens de destruction de masse, risque d'avoir des conséquences politiques et économiques d'une portée considérable, quoique imprévisibles - sans parler des pertes humaines et matérielles incalculables.

Ma délégation espère sincèrement que le mécanisme des Nations Unies se révélera suffisamment efficace pour que l'on puisse aboutir à une solution non militaire à la crise. Toutes les parties intéressées devront faire preuve de sang-froid, de clairvoyance, de patience et d'un sens élevé des responsabilités si l'on veut éviter une catastrophe. Ma délégation se félicite de toute tendance - si mince soit-elle - indiquant une approche du problème inspirée par le bon sens.

L'éruption de la crise du Golfe souligne une fois de plus la nécessité urgente de parvenir à un règlement global des problèmes complexes du Moyen-Orient, dont le cœur est la question de Palestine. Nous partageons l'espoir largement répandu que le Conseil de sécurité, qui a réagi à la crise du Golfe avec une promptitude et une détermination sans précédent, agira pareillement s'agissant de trouver une solution aux problèmes en suspens découlant d'autres actes d'agression commis dans la région.

La question de Palestine doit être réglée d'urgence et de façon globale. La persistance du statu quo dans les territoires occupés ne fera que détériorer une situation d'ores et déjà explosive et creuser le fossé de la haine et de la méfiance.

Les actes de violence révoltants commis par la police israélienne à Al-Haram Al-Sharif, à Jérusalem, ont dangereusement aggravé la situation. L'installation d'immigrants juifs dans les territoires occupés entraîne des incidences négatives et d'une portée considérable pour la recherche d'une solution au problème.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Les derniers événements ont souligné une fois de plus à quel point il est urgent et nécessaire que les Nations Unies s'attaquent avec diligence à la question de la protection des droits du peuple palestinien dans les territoires occupés. La convocation d'une réunion des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de 1949 - proposition suggérée par le Secrétaire général - et le déploiement d'une équipe d'observateurs des Nations Unies avec un mandat en bonne et due forme dans les territoires occupés pourraient constituer un premier pas positif dans cette direction. Israël doit se conformer à la Convention de Genève et à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement a toujours maintenu que la solution finale du conflit réside dans le retrait d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967; l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination et la reconnaissance, par toutes les parties, du droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Les décisions historiques prises en 1988 par le Conseil national palestinien ont fait naître la perspective encourageante d'une solution durable et pacifique à la crise, sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La courageuse Intifada du peuple palestinien a mis l'accent sur la nécessité d'agir rapidement. Toutefois, l'élan acquis à ce moment-là s'est perdu en raison de l'intransigeance des autorités israéliennes et des considérations "stratégiques" de certaines puissances.

Comme l'immense majorité de la communauté internationale, la Mongolie maintient qu'une conférence internationale de paix, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité, pourrait s'avérer être le cadre le plus approprié à la réalisation d'un règlement global et durable au conflit arabo-israélien. La proposition de la tenue d'une telle conférence jouit d'un appui quasi unanime. Cela a été confirmé par l'adoption, hier, par l'Assemblée générale, d'une résolution sur cette question que ma délégation a eu l'honneur de parrainer.

Comme de nombreuses autres délégations, ma délégation prie instamment le Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, de prendre les mesures nécessaires pour convoquer rapidement la conférence, comme cela est demandé dans la résolution de l'Assemblée générale.

M. Erdenachuluun (Mongolie)

Afin d'ouvrir de nouveaux horizons d'une paix et d'une sécurité durables dans la région, l'organisation mondiale a également été priée de rechercher les voies et moyens de mettre un terme à la course aux armements, de débarrasser la région d'armes de destruction massive et d'instaurer la confiance entre les pays de cette région.

J'espère que la communauté internationale redoublera d'efforts pour trouver un terrain d'entente en vue d'arriver à de nouveaux arrangements de sécurité dans la région qui prennent dûment compte des aspirations de tous les pays intéressés. A ce propos, ma délégation exprime l'espoir que les derniers événements survenus au Liban renforceront la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays et contribueront à un prompt règlement du problème du Moyen-Orient. Ma délégation espère en outre que les mesures prises pour normaliser les relations entre l'Iran et l'Iraq aboutiront à la pleine application de la résolution 598 (1990) du Conseil de sécurité, ce qui serait de bon augure pour le règlement de la situation au Moyen-Orient.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ma délégation apprécie hautement les efforts énergiques que fait régulièrement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour promouvoir la juste cause du peuple palestinien et mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de cette question vitale. C'est pourquoi nous avons été très heureux d'être coauteurs du projet de résolution sur les activités du Comité, adopté hier par l'Assemblée générale.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus l'Assemblée générale examine le point intitulé "La situation au Moyen-Orient". Toutefois elle le fait cette année dans un environnement marqué par l'évolution positive des relations Est-Ouest. Ces changements ont été enregistrés et consacrés récemment dans la Charte de Paris qui a mis un terme définitif et officiel à la guerre froide qui avait menacé depuis si longtemps et le Nord et le Sud et épuisé leurs ressources.

Nous avons été optimistes à cause de l'entente et de la coopération naissantes. Nous avons espéré que l'hémisphère sud bénéficierait de la détente. Les pays du tiers monde ont beaucoup souffert des conséquences de la guerre froide, de l'instabilité qu'elle a engendrée dans l'ordre international et des politiques hégémonistes auxquelles elle a donné naissance. Bien que la détente ait permis de régler un certain nombre de conflits régionaux, elle ne s'est pas manifestée au Moyen-Orient qui continue d'être un des foyers de tension les plus dangereux pour la paix et la sécurité internationales.

La gravité de la situation au Moyen-Orient n'est pas récente. C'est le résultat inévitable de la croissance et du développement du caractère expansionniste et agressif du sionisme. Depuis la création de l'Etat d'Israël, cette agressivité n'a cessé de croître, avec l'expansion d'Israël et son appétit croissant pour de plus en plus de terres arabes.

Lorsque le sionisme a trouvé en Palestine un lieu pour installer des colons, en 1917, et a été en mesure de créer en 1948 son Etat de colons, il a eu recours à la violence et au terrorisme et il a déplacé des Arabes, en saisissant et en annexant leur terre, en pillant leurs biens et il a fait de ces méthodes une politique systématique qu'il poursuit depuis lors sans relâche.

Les agressions d'Israël durent depuis très longtemps et sont très nombreuses. Il a fait la guerre de façon continue contre les Arabes : contre les Palestiniens en 1948, contre l'Egypte en 1956, contre la Syrie, la Jordanie et l'Egypte en 1967, contre le Liban en 1982, pour entretenir son rêve d'un "plus grand Israël".

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Israël, à aucun moment, n'a caché ses intentions agressives même lorsqu'il prétendait parler de paix. La paix dont il parle, cependant, n'est rien d'autre qu'une accalmie, un armistice, une pause qui lui permet d'absorber et de digérer les fruits de ses actes d'agression répétés, tandis qu'il garde l'"option" de perpétrer d'autres actes d'agression, parfois au nom de la religion, parfois au nom de la "race", ou parfois encore au nom de l'histoire falsifiée qui a été écrite par les théoriciens du sionisme pour remplir les espaces blancs d'un certificat de naissance faux, pour ainsi dire.

Le sionisme est ni plus ni moins un mouvement colonialiste qui a vu le jour avec le colonialisme européen du XIXe siècle. Depuis lors, il a acquis la façon de voir la doctrine et l'attitude du colonialisme européen, avec lequel il s'est allié, en traitant avec le tiers monde.

Israël, depuis sa création, a rejeté tous les efforts réels de paix alors qu'il continuait à parler de "paix", car la paix pour Israël serait une paix qui consacrerait le statu quo qui est imposé par la force des armes dans les guerres qu'il continue de déclencher. Après chaque guerre, Israël commence à parler de paix sur la base de ses derniers profits de guerre.

Comme toute autre entité expansionniste ou colonialiste, la planification et la conduite d'Israël se focalisent sur l'usurpation des droits des Arabes afin d'éliminer leur présence nationale et culturelle. La force est donc le moyen préféré d'Israël pour atteindre cette fin. La fin étant, bien sûr, une société puriste et raciste. L'établissement d'une telle société est l'objectif final de l'idéologie sioniste qui est complètement incompatible avec les valeurs morales et humaines internationales. Le sionisme a utilisé les concepts du "peuple choisi de Dieu" et de "la terre promise" pour inscrire pour toujours sur le registre foncier international les titres de propriété de la terre de Palestine et de tout ce qui l'entoure. L'annexion de Al Qods visait à effacer un des paramètres les plus importants de la civilisation chrétienne et musulmane, puisque l'Etat juif puriste doit être exclusivement juif à la fois sur le plan religieux et sur le plan laïque. L'annexion du Golan syrien est une mesure qui a été suivie d'autres actes expansionnistes. C'est l'habitude d'Israël, chaque fois qu'il parle de "paix", de s'agrandir aux dépens de notre peuple et de notre territoire. Aujourd'hui nous constatons qu'Israël, après avoir occupé la Palestine et le Golan syrien, reste dans le sud du Liban qu'il appelle "une ceinture de sécurité" afin de camoufler ses intentions réelles sur ce territoire.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

La crise du Moyen-Orient est essentiellement un conflit entre un groupe de colons, et une civilisation arabe, musulmane et chrétienne aux valeurs profondément enracinées. L'histoire témoigne du fait que les Arabes ont contribué largement à l'édification de la civilisation dans l'intérêt de l'humanité entière.

Le conflit menace l'existence même des Arabes dans toutes les régions qui sont en fait occupées par Israël ainsi que dans celles qu'Israël envisage d'occuper. C'est le destin des Arabes qui est en jeu parce que la doctrine sioniste ne reconnaît même pas l'existence d'une présence arabe. Les dirigeants israéliens de quelque parti ou confession qu'ils soient, continuent de soutenir qu'Israël n'occupe pas la Rive occidentale - y compris Al Qods - Gaza et le Golan, et qu'il les a simplement "libérés".

L'opinion publique internationale, notamment en Occident qui, depuis trop longtemps, a choisi de rester silencieuse en ce qui concerne les pratiques barbares israéliennes contre les Palestiniens, a commencé à réaliser que ces pratiques, en particulier la répression israélienne de l'Intifada, se sont révélées aussi sauvages que celles des nazis, parce qu'elles entraînent des actes barbares qui peuvent être classés sous la rubrique "crimes contre l'humanité".

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/45/35) indique que les forces d'occupation israéliennes en essayant d'écraser l'Intifada, ont eu recours à des châtements collectifs, que le Comité considère comme de graves violations des principes pertinents du droit international.*

* M. Flores Bermudez (Honduras), Vice-Président, assume la présidence.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Ces mesures, d'après le rapport, comprenaient des expulsions, des arrestations massives, des détentions, des descentes dans les maisons et les villages, des couvre-feux prolongés, la confiscation de biens, la destruction d'arbres et de cultures, etc.

Le rapport a aussi mentionné :

"qu'à la fin de 1989, plus de 13 000 Palestiniens étaient encore en prison ou dans des centres de détention, et l'on a fait état de nombreux cas de torture et de mauvais traitements systématiques des détenus politiques. ... depuis le début de l'Intifada jusqu'au 31 août 1990, 10 200 Palestiniens au total avaient été en détention administrative sans chef d'accusation et sans jugement pour diverses périodes. Un total de 7 755 jours de couvre-feu avaient été imposés sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza à des centaines de milliers de Palestiniens. Au total, 1 537 maisons et autres constructions avaient été démolies ou condamnées durant l'Intifada, un cinquième d'entre elles pour des 'raisons de sécurité'. Le Comité était particulièrement préoccupé par les actes illégaux et violents des colons israéliens commis en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre : attaques contre les personnes, descentes dans les villages et les quartiers palestiniens, vandalisme, confiscation de biens, profanation de sites religieux musulmans et activités contre des biens religieux chrétiens." (A/45/35, par. 24, p. 9)

En ce qui concerne la situation dans les hauteurs du Golan syrien, elle s'est détériorée davantage à la suite de l'établissement de 42 nouvelles colonies de peuplement, dont la plus récente est celle de Had-nes. Dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, nous lisons que les Israéliens frappaient les maires de ces colonies de peuplement, les intellectuels et les personnes âgées. On a également utilisé beaucoup de gaz lacrymogènes. Cela se fait maintenant quotidiennement. Quant aux conditions de vie, elles sont rendues extrêmement difficiles par la montée du chômage et par la difficulté de trouver du travail à moins d'accepter de porter la carte d'identité israélienne. La vie est ainsi rendue très difficile. De plus, les forces d'occupation imposent aux Syriens d'apprendre l'hébreu dans leurs écoles. C'est pourquoi plusieurs d'entre eux ont abandonné l'école. En ce qui concerne l'agriculture, les Syriens n'ont le droit de

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

cultiver aucune culture. Tous les produits agricoles sont importés. En outre, dans les hauteurs du Golan syrien occupé, il n'existe pas de soins de santé gratuits ni pour les Syriens ni pour les colons israéliens. Les Israéliens persistent à changer la composition démographique dans la région des hauteurs du Golan en violation flagrante non seulement des dispositions de la quatrième Convention de Genève, mais aussi de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité dans laquelle il exigeait qu'Israël reporte sans délai sa décision d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration dans le territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. Le Conseil a déclaré cette décision nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international.

De plus, le Conseil a déclaré que toutes les dispositions de la quatrième Convention de Genève continuaient de s'appliquer au territoire syrien occupé, et qu'Israël n'avait pas appliqué la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité demandant le retour dans leur territoire natal de ceux qui avaient été déportés en 1967. En ne se conformant pas à ces deux résolutions, Israël a violé de façon flagrante l'Article 25 de la Charte des Nations Unies et doit en assumer l'entière responsabilité vis-à-vis la communauté internationale.

Israël, qui se considère lui-même comme une prolongation culturelle de l'Occident, a exploité les récents changements positifs intervenus dans les relations internationales qui ont mené à la détente et à la coopération, en élargissant davantage ses objectifs expansionnistes. En manipulant le droit de l'individu à quitter son pays, il a réussi à installer des centaines de milliers de Juifs en Palestine et dans les territoires arabes occupés, refusant ainsi aux Arabes le droit de retourner dans le pays dont ils ont été expulsés. Cela fait partie intégrante de la politique raciste et expansionniste que poursuit Israël contre les Arabes qui ont dû quitter ou qui ont été expulsés par la force.

Malgré toutes les violations israéliennes des principes du droit international, de la Charte et des résolutions des Nations Unies, ses alliés augmentent leur assistance à Israël. Les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, ont récemment fourni à Israël des missiles Patriot de même que des munitions supplémentaires, des avions F-15, des hélicoptères, en plus de 700 millions de dollars en armes et en munitions et de 400 millions de dollars pour le logement des immigrants juifs. De plus, les Etats-Unis ont augmenté leurs propres arsenaux d'armes et de munitions basés en Israël. Ces arsenaux seront mis à la disposition

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

d'Israël. En outre, 3 milliards de dollars sont attribués annuellement à Israël, dont plus de la moitié est consacrée à l'assistance militaire. Cette assistance est la raison directe qui incite Israël à essayer de changer les paramètres culturels, économiques et démographiques des territoires arabes occupés afin de réaliser ainsi son rêve d'édifier un grand Israël s'étendant du Nil à l'Euphrate. Il est clair que cette assistance illimitée à Israël conduit non pas à la paix, mais à l'intensification de l'agression des occupants et de leur expansionnisme.

Le Secrétaire général, dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient, a souligné le danger des conséquences possibles si une paix juste et durable n'était pas établie, lorsqu'il a dit

"le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive. Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre Etats, lorsque les Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites..." (A/45/726, par. 29, p. 11)

Il est en effet ironique qu'Israël, qui prétend vouloir la paix, continue de rejeter l'idée de convoquer une conférence internationale sur la paix sous les auspices des Nations Unies. C'est une conférence que l'Organisation des Nations Unies réclame depuis plus d'une décennie maintenant. Il est encore plus paradoxal qu'Israël, qui prétend que le problème dans la région réside dans l'absence d'accords de paix entre lui et les Etats arabes, refuse d'admettre que le problème véritable est son occupation des territoires arabes. La paix ne peut être rétablie sans le retrait d'Israël de ces territoires. La paix et l'occupation n'ont jamais été connues pour leur aptitude à cohabiter sous le même toit à aucun moment de l'histoire.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

La position arabe en ce qui concerne une paix juste et durable a été exposée dès 1982. Le 9 septembre 1982, la Conférence au sommet arabe de Fes a adopté un plan de paix demandant le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et réaffirmant le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et au droit d'établir un Etat palestinien dont la capitale serait Al Qods. La Conférence a également évoqué le rôle du Conseil de sécurité dans la garantie de la paix.

En outre, tous les sommets arabes depuis lors ont réaffirmé ces principes. En particulier, la Conférence tenue à Casablanca en 1989 a déclaré que le problème devrait être réglé sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes des Nations Unies.

Néanmoins, Israël continue de rejeter une paix juste et durable, car il souhaite poursuivre ses plans expansionnistes au Moyen-Orient. L'Assemblée générale doit donc relever ce défi et redoubler d'efforts pour préserver la légalité internationale représentée par les résolutions adoptées au sujet du conflit arabo-israélien. Le Conseil de sécurité devrait assumer les responsabilités que lui confère la Charte pour faire régner une paix juste et durable par le biais de la convocation d'une conférence de paix internationale, idée pleinement soutenue par l'Assemblée générale.

La Syrie réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts en vue de convoquer la conférence de paix internationale, avec la participation de toutes les parties au conflit, en vue d'aboutir à une paix juste et durable, conformément à la Charte et aux résolutions concernant le conflit arabo-israélien. Cela implique le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris d'Al Qods, et la garantie des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Je voudrais rappeler les paroles ridicules prononcées ce matin par le représentant d'Israël, qui a déclaré que les résolutions blâmant Israël pour le statu quo au Moyen-Orient ne trouveront pas leur place dans l'histoire du Moyen-Orient, mais seraient un élément de l'histoire des Nations Unies. Cela illustre le mépris d'Israël pour notre organisation internationale, alors même qu'Israël lui doit d'avoir été créé.

Je me demande comment Israël, qui fait fi des résolutions des Nations Unies, peut continuer à prendre part aux travaux de l'Organisation. C'est pourquoi nous

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

pensons tous qu'il faut priver Israël de sa qualité de Membre d'une organisation dont il ne tire aucun avantage et au bien de laquelle il ne contribue pas. C'est la raison pour laquelle Israël mène une campagne contre les Etats arabes et non arabes à chaque fois qu'une résolution lui déplaît.

Cette déclaration israélienne m'a rappelé les terroristes israéliens, comme Ben Gourion, Shamir, Eitan, Begin, Sharon. Il suffit de rappeler le bombardement de l'hôtel à Al Qods et le meurtre du représentant de l'ONU, le comte Folke Bernadotte et son assistant français, ainsi que les massacres de Deir Yassin et de Qibya, et le plus récent, celui d'Al-Haram, qui a été condamné par l'Organisation.

Je ne voulais pas évoquer l'occupation du Sud-Liban, mais le représentant israélien m'a rappelé la situation destructrice causée par la politique d'Israël au Sud-Liban et la guerre insensée déclenchée par Israël contre ce petit peuple arabe, mais grand par sa culture et sa contribution à la civilisation.

Le représentant des forces d'occupation israéliennes est préoccupé parce que le Président Elias Hazrawi et d'autres dirigeants libanais ont demandé l'aide de la Syrie pour remédier à la situation à Beyrouth, une situation qui a épuisé les forces du peuple et étouffé les espoirs suscités par la conclusion de l'accord de Taëf. Grâce à cette aide, le Liban a pu reconstruire ses institutions et panser ses blessures, en particulier dans l'armée libanaise.

Je voudrais citer à ce sujet un fragment d'une déclaration télévisée faite le 3 octobre par le Président Hazrawi. Il a déclaré:

"Lorsque j'ai approuvé les réformes constitutionnelles, j'ai dit que la Seconde République avait commencé. J'ai dit que j'espérais ne pas voir une solution difficile. J'ai juré de réunifier le Liban, afin que son autorité s'étende sur tous le territoire libanais. Le Liban a l'intention d'avoir ses structures propres et personne ne pourra dominer le Liban, qu'il s'agisse de la milice ou d'autres éléments. Il m'a fallu engager une démarche résolue, et je n'aurais pu le faire seul. C'est pourquoi j'ai demandé à la Syrie et au Président Al-Assad de parler du Liban avec le désir non pas de diviser, mais d'unir le territoire. Nous sommes un seul peuple, mais deux Etats indépendants. Nous souhaitons bénéficier d'une assistance afin d'étendre l'autorité de notre Etat sur tout le territoire libanais. La réponse de M. Hafez Al-Assad a été de satisfaire à notre demande d'assistance."

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

M. Hazrawi a ajouté :

"Cette assistance sera étendue à tous les partis politiques et au Gouvernement de réconciliation nationale, de sorte que le Liban puisse exercer son autorité sur son propre territoire. Nous voudrions restaurer le sud de notre pays. Nous voulons faire droit aux aspirations de tous les Libanais avec l'aide de nos frères arabes qui ont participé avec nous au processus de paix. Je voudrais d'abord et avant tout mentionner le rôle de la Syrie. Nous avons été créés voisins, parlant la même langue. Nous avons les mêmes traditions. Notre peuple respecte la Syrie. Nous allons établir la situation sur des bases solides dans tous les domaines, y compris les questions de sécurité et les questions économiques, afin qu'il n'y ait plus à l'avenir d'obstacles aux rapports futurs entre le Liban et la Syrie."

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Le Président Hasrawi a dit - et je parle ici de ceux qui en d'Israël cherchent à déformer les événements survenus après la fin de la rébellion car s'ils avaient vraiment aimé le Liban, ils auraient cherché à remédier à la situation par des moyens pacifiques - que des armes ont été constamment fournies aux parties à l'Est, ou de l'argent pour inciter le peuple libanais à continuer de s'entretuer. Je ne veux pas les nommer, mais j'espère que Dieu les éloignera de nous.

M. BARAL (Népal) (interprétation de l'anglais) : Deux tendances contradictoires caractérisent aujourd'hui les relations internationales. La première concerne le rapprochement prometteur entre les principaux acteurs internationaux, qui se sont saisis des problèmes fondamentaux auxquels ils font face depuis la seconde guerre mondiale. Il semblerait que les superpuissances et les autres membres permanents du Conseil de sécurité aient accepté le nouvel ordre mondial. Les résolutions adoptées à la quasi-unanimité par le Conseil concernant d'importantes questions et les consultations menées par les deux superpuissances pour réduire la tension internationale l'attestent.

La deuxième tendance contraste toutefois avec la première, en ce sens qu'elle continue à garder vivantes les questions régionales brûlantes qui entravent les perspectives d'un règlement rapide. L'ordre international naissant n'a eu aucune incidence sur toutes ces questions. Les problèmes du Moyen-Orient vont de la question de l'occupation continue par Israël de territoires depuis 1967, du droit du peuple palestinien à une patrie séparée et indépendante et de la crise du Liban à récemment, l'invasion du Koweït par l'Iraq voisin.

Le Népal, foyer de paix, patrie du Seigneur Bouddha, la lumière de l'Asie, qui lui-même fut le grand apôtre de la paix et de l'humanité, est profondément attaché au respect des résolutions des Nations Unies. Toute formule de paix doit par conséquent être conforme à la Charte des Nations Unies. Ma délégation estime que les problèmes qui hantent la région du Moyen-Orient doivent être résolus de façon globale et pacifique conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés, qui se poursuit depuis trois ans, symbolise le rejet spontané par la population d'une vie sous occupation israélienne continue. Nous sommes convaincus que le retrait israélien des territoires occupés doit se faire sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et dans le plein respect des droits légitimes du peuple palestinien à une patrie indépendante et du droit de chaque Etat de la région, y compris Israël, de vivre dans la paix à l'intérieur de frontières sûres.

M. Baral (Népal)

La région du Moyen-Orient est le théâtre d'affrontements sanglants et n'offre aucun signe de règlement immédiat. Le Secrétaire général, dans son rapport pour 1990, fait explicitement référence à ces problèmes de longue date, en disant ce qui suit :

"Le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive. Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre les Etats de la région, lorsque ces Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites et lorsque, dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique, des arrangements régionaux auront été mis en place compte tenu des préoccupations de toutes les parties concernées." (A/45/L, p. 10)

Lorsqu'on examine la question du Moyen-Orient, la crise meurtrière du Liban ne peut être oubliée. La participation du Népal à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et son appui à l'exercice par le Gouvernement légitime du Liban de sa souveraineté sur l'ensemble du territoire libanais et toute mesure visant à mettre fin à la guerre civile sont un témoignage de l'attachement du Népal à la paix et la sécurité. Ma délégation tient à souligner une fois encore le plein appui indéfectible du Népal au rétablissement de la pleine souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

Le rôle joué par les Nations Unies dans l'arrêt de la guerre qui a opposé pendant huit ans l'Iran à l'Iraq a été louable. Le Népal se félicite de l'amélioration des relations entre l'Iran et l'Iraq conformément à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et souhaite qu'elle soit le prélude de relations durables de paix et de bonne volonté entre les deux Etats voisins non alignés.

Aux problèmes insolubles du Moyen-Orient est venue s'ajouter la crise nouvellement aggravée du golfe Persique. L'agression iraquienne contre le Koweït commise sans provocation, et les conséquences de cet acte préoccupent vivement le Népal. Si la tendance à l'annexion d'un territoire par la force, au mépris de

M. Baral (Népal)

toutes les normes du droit international et de la Charte des Nations Unies, devait se poursuivre, les tendances naissantes de coopération et de compréhension actuellement discernables sur le plan mondial céderaient la place à un ordre anarchique plus grave. Les Membres épris de paix des Nations Unies doivent inverser cette tendance négative. Le Népal appuie pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et demande le retrait immédiat et inconditionnel de l'Iraq du Koweït ainsi que le rétablissement du gouvernement légitime de ce pays. Le refus par l'Iraq de respecter les appels urgents du Conseil de sécurité a entraîné une présence militaire sans précédent dans la région. Cela a non seulement fait monter la tension mais aussi accru le risque de guerre. Mon gouvernement est convaincu que la guerre n'est de l'intérêt d'aucun pays, encore moins de tous les pays de la région. Nous devons rechercher une solution pacifique de cette crise sans compromettre les principes fondamentaux des relations internationales.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de la récente proposition du Président des Etats-Unis en vue de contacts de haut niveau avec l'Iraq pour envisager les possibilités de parvenir à un règlement pacifique de la crise actuelle dans le Golfe. Nous notons également avec satisfaction la décision de l'Iraq de permettre aux ressortissants étrangers de quitter l'Iraq et le Koweït occupé. Ma délégation espère que l'Iraq réagira positivement à cette nouvelle initiative et qu'un accord rapide sera obtenu concernant la pleine application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la crise.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :
Comme il est indiqué dans le rapport annuel du Secrétaire général (A/45/1), le Moyen-Orient demeure la région du monde où la situation est la plus explosive, en proie à de vieilles querelles et aux privations. Au cours des 50 dernières années, la région a connu de nombreux événements graves. L'agression, l'occupation et le déplacement de millions de personnes ne sont que quelque-uns des aspects qui ont caractérisé la région du Moyen-Orient ces dernières décennies. Il n'y a toujours pas de chance d'un règlement du problème le plus pressant au Moyen-Orient, à savoir celui de la Palestine occupée. L'absence d'une action efficace de la part de la communauté internationale pour résoudre la situation en Palestine montre que le problème du Moyen-Orient diffère d'autres crises en raison principalement de sa nature, de sa dimension et de la profondeur des blessures endurées.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Le problème du Moyen-Orient ne résulte ni de simples divergences politiques ni de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, mais puise son origine dans un plan colonialiste à long terme. En recourant à diverses conspirations et à la force, les sionistes ont pénétré sur la terre palestinienne et jeté les fondations d'un régime destiné à usurper la Palestine aux dépens de la vie et des moyens de subsistance de millions de Palestiniens. Depuis 40 ans, cette invasion sioniste illégale de la Palestine est une menace pour tous les Etats de la région et un véritable acte d'agression à leur endroit.

La création du grand Israël est l'objectif du sionisme dans la région. Cet objectif qui, pour être atteint, exige l'occupation des territoires du Nil à l'Euphrate serait absolument impossible sans le recours à des politiques insidieuses, des mesures inhumaines et des actes de violence. La preuve de tout cela se trouve dans la conduite adoptée dans le passé par le régime sioniste.

En démolissant leurs maisons, en leur imposant de lourdes taxes et amendes, en contraignant les véritables habitants à quitter leurs terres et à abandonner leurs biens, le régime sioniste a soumis les Palestiniens à des pressions économiques graves. En outre, l'atmosphère de terreur et de menace qui règne dans les centres d'enseignement a sérieusement réduit les chances de progrès intellectuels et universitaires et l'avancement de la jeunesse palestinienne. La modification constante sur le plan démographique des territoires occupés constitue une autre source de grave préoccupation. Les forces sionistes ont attaqué des mosquées et des lieux saints islamiques, déchiré des exemplaires du saint Coran et violé les lieux sacrés des musulmans - notamment en procédant à des fouilles à la mosquée Al-Aqsa et en y mettant le feu; et en procédant, le 8 octobre dernier, à un massacre qui a fait 20 morts et une centaine de blessés parmi les Palestiniens. Au cours des 50 dernières années, tous les rapports et les nouvelles reçus des territoires occupés par différentes agences régionales et internationales indiquent que le harcèlement, la terreur et la menace prévalent en Palestine. Plusieurs cas sont mentionnés dans le vingt-deuxième rapport (A/45/576) du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et d'autres Arabes des territoires occupés, dans le récent rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/21919) et dans le dernier rapport du Haut Commissaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/45/13). Non seulement le

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

régime sioniste exerce ces pressions sur les Palestiniens, mais il intensifie ses politiques agressives et brutales contre le peuple musulman de Palestine en encourageant une immigration juive massive dans les territoires occupés et en fournissant des armes aux colons.

Il est déplorable qu'au cours de toutes ces années la communauté internationale n'ait pas pris de mesures sérieuses et décisives à l'égard de ce problème fondamental de la région. La communauté internationale ne devrait pas perdre de vue que toute solution proposée dans ce cadre qui n'examinerait pas les causes profondes et fondamentales de la crise ne réglerait pas ce problème.

La République islamique d'Iran estime que, tant que les Palestiniens seront privés de leurs droits fondamentaux et tant que le régime sioniste bénéficiera du soutien politique, militaire et économique de certains pays, en particulier des Etats-Unis, la paix et la sécurité ne seront pas rétablies au Moyen-Orient. La République islamique d'Iran n'épargnera aucun effort pour contribuer au rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien indépendant sur la terre de Palestine.

S'agissant du Liban, maintenant que la rébellion de Michel Aoun qui a causé des dommages et des pertes considérables est terminée et que se dégage une évolution positive vers le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans ce pays, mon pays exprime l'espoir que, conformément aux vœux et aux intérêts de la majorité de sa population, le Liban sera en mesure de résoudre tous ses problèmes et de créer les conditions qui permettront à sa population de réaliser des progrès et un développement soutenus. La poursuite de l'occupation du Sud-Liban et des hauteurs du Golan syrien par les forces sionistes nous préoccupe gravement et constitue une preuve supplémentaire de la véritable nature du régime sioniste.

Dans une autre partie de la région, qui est plus près de nos frontières, un autre pays a été victime de l'agression et de l'occupation. L'invasion et la "prétendue" annexion du Koweït par l'Iraq ont été condamnées par l'ensemble de la communauté internationale. La République islamique d'Iran a été le premier pays de la région à condamner cet acte d'agression. Dès le début de la crise, et lors des pourparlers récents avec les pays de la région, y compris l'Iraq, nous avons déclaré très clairement que la crise actuelle ne peut être dénouée que par l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'indépendance,

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït doivent être respectées, et les forces iraqiennes doivent se retirer inconditionnellement aux positions occupées avant le 1er août.

La présence massive de forces étrangères dans la région du golfe Persique menace également la sécurité à long terme dans cette région névralgique. La République islamique d'Iran est convaincue que la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le golfe Persique incombe aux pays de la région sans intervention étrangère. L'attention du monde entier est focalisée sur l'invasion du Koweït par l'Iraq qui a malheureusement éclipsé la menace sioniste. Nous espérons que le retrait de l'Iraq du Koweït permettra aux pays islamiques de faire face efficacement aux atrocités que commettent les sionistes contre le peuple musulman de Palestine.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : En dépit du caractère complexe et contradictoire des processus politiques contemporains, nous sommes profondément convaincus que le facteur déterminant de l'évolution mondiale est le mouvement positif et radical auquel nous assistons actuellement. Notre planète connaît une cadence de changements très rapide. Nous assistons littéralement à une transition historique, et d'une ère d'affrontement militaire nous passons à une interaction et à une coopération politiques au nom des valeurs de l'humanité. Nous nous félicitons de la participation active des Nations Unies à ces processus.

Les succès considérables auxquels les Nations Unies sont parvenues l'année dernière, notamment en Namibie, et les progrès réalisés dans le règlement des conflits en Amérique centrale, au Sahara occidental et en Afghanistan ont ouvert de nouvelles perspectives. Par ailleurs, ils ont incité la communauté internationale à se montrer encore plus exigeante afin d'assurer la paix dans d'autres foyers de tension de la planète. Ceci s'applique bien entendu tout particulièrement à la crise du Moyen-Orient. Le fait que celle-ci demeure sans solution après une si longue période nous est rappelé une fois encore par l'agression de l'Iraq contre le Koweït.

M. Qudovenko (RSS d'Ukraine)

Le 2 août 1990, le Soviet suprême, le Parlement de l'Ukraine, a condamné catégoriquement l'invasion iraquienne et exigé le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance nationale et de l'intégrité territoriale de l'Etat du Koweït. Cette agression a provoqué une réaction au Conseil de sécurité qui peut être qualifiée d'historique. Le Conseil a immédiatement condamné l'invasion, exigé que l'Iraq retire sur-le-champ toutes ses forces, demandé à l'Iraq et au Koweït d'amorcer des négociations intensives pour concilier les divergences existantes et déclaré vouloir appuyer tous les efforts entrepris en ce sens, en particulier par la Ligue des Etats arabes.

La délégation de la RSS d'Ukraine se félicite de l'unité et de la détermination manifestées par les membres du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution 661 (1990), qui impose des sanctions économiques en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en vue de mettre un terme à l'agression et à l'occupation.

Le 23 août 1990, le Gouvernement de la RSS d'Ukraine a indiqué au Secrétaire général de l'ONU qu'il appuyait pleinement cette résolution et lui a fait part des mesures prises par la République en application des dispositions de la résolution. Parmi les événements qui ont suivi l'adoption de cette résolution et des résolutions ultérieures du Conseil, celui qui nous paraît le plus important est la décision de cet organe, prise dans la résolution 678 (1990) du 29 novembre de cette année, de lancer à l'Iraq un dernier avertissement lui faisant savoir qu'il est inadmissible qu'il continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale. En même temps, cette résolution offre une possibilité véritable d'éviter l'issue la plus tragique que risque d'avoir cette situation, à savoir l'éclatement d'une guerre, et ménage un laps de temps suffisant pour rechercher un dénouement politique pacifique du conflit.

La RSS d'Ukraine invite toutes les parties intéressées à faire preuve de raison et de bon sens et à faire en sorte que la possibilité d'infléchir la situation vers une issue non militaire se matérialise. C'est de ce point de vue que nous envisageons l'importante initiative du Président des Etats-Unis concernant l'établissement de contacts américano-iraquiens. Nous nous félicitons également de la décision iraquienne de permettre aux ressortissants étrangers de quitter librement le pays à bref délai.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La RSS d'Ukraine est également convaincue que, pour régler ce conflit, il faut exploiter pleinement aussi les possibilités des pays arabes eux-mêmes.

La crise du golfe Persique souligne une fois de plus la nécessité vitale de redoubler d'efforts pour régler rapidement les autres situations de conflit au Moyen-Orient et, avant tout, le problème palestinien. S'il était encore besoin aujourd'hui de faire la preuve de la détermination du peuple palestinien à décider lui-même indépendamment de son avenir, le soulèvement palestinien la fournirait.

Le 3 septembre de cette année, il y aura 1 000 jours que dure l'Intifada, 1 000 jours que les Palestiniens résistent à l'occupation israélienne de leur territoire, 1 000 jours de souffrances, de douleurs et de privations causées par les graves violations des droits du peuple palestinien que la puissance occupante a commises.

A cet égard, il est judicieux de conclure, comme l'a fait le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, que :

"Il est manifeste que des progrès ne pourront être accomplis sur la voie d'un règlement d'ensemble de la situation dans la région, y compris d'un dénouement du conflit arabo-israélien, que lorsque la crise actuelle sera en passe d'être résolue d'une manière qui cadre avec les positions prises par le Conseil de sécurité. Il est décevant que l'action menée pour favoriser l'ouverture d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens ait abouti à une impasse." (A/45/L. p. 10)

Comme je l'ai déjà dit de cette tribune il y a quelques jours, la position intransigeante du Gouvernement israélien en ce qui concerne la question palestinienne, son refus de dialoguer avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le fait qu'il recherche d'autres partenaires de négociation n'ont fait que compliquer la situation et constituent une politique destructrice et très dangereuse. Nous considérons qu'à l'heure actuelle il importe de ne pas perdre de vue les possibilités envisagées au début, d'éviter la stagnation et, pis encore, le recul dans la recherche de solutions mutuellement acceptables. Il faut faire preuve de réalisme, de patience et d'une volonté sincère de passer de l'affrontement à la prise en compte des intérêts légitimes des uns et des autres et à la recherche de l'équilibre entre ces intérêts.

M. Oudovanko (RSS d'Ukraine)

Nous réaffirmons notre conviction que, en raison de l'extrême complexité du conflit arabo-israélien, les efforts pour le régler doivent être bien focalisés. C'est le rôle que doit jouer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient convoquée sous les auspices de l'ONU.

A cet égard, notre délégation accueille avec optimisme la déclaration des ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 1990, figurant dans le document S/21835 :

"Ils ont réaffirmé leur détermination d'appuyer un processus actif de négociation, auquel participeraient toutes les parties concernées, et conduisant à une paix globale, juste et durable. Ils sont convenus que de telles négociations devaient être fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et devaient tenir compte du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à la sécurité, et des droits légitimes du peuple palestinien." (S/21835, annexe, p. 3)

A l'heure actuelle, alors que le Conseil de sécurité et ses cinq membres permanents ont montré qu'ils étaient capables de prendre des mesures effectives et convenues, le moment est venu de commencer les préparatifs d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, qui est prévue dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale ainsi que, hier encore, dans la résolution 45/68 adoptée dans cette enceinte.

L'Ukraine, en tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, continuera à appuyer systématiquement toutes les initiatives visant à réaliser un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien. Bien entendu, ce règlement doit garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables, y compris le droit à la création de son propre Etat indépendant.

Le 9 août 1990, le Représentant permanent des Etats-Unis, l'Ambassadeur Pickering, a rappelé aux membres du Conseil de sécurité un mot éloquent du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans les années 30, Maxime Litvinov : "La paix est indivisible". C'est ce que nous pensons de la paix au Moyen-Orient. Elle ne peut être édiflée que sur une solution globale de tous les problèmes qui existent là sur la base des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

A cet égard, nous appuyons la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. Le progrès vers la paix dans ce pays doit être réalisé par la voie des négociations et sans recours à la force. Nous appuyons les accords de Tsëf comme la base du dénouement de la crise libanaise. Il est déplorable que les vents du changement dans les relations internationales n'aient pas encore influencé décisivement la situation au Moyen-Orient. Mais force est de constater que le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région réclament une approche plus large de ses problèmes.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Pour terminer, je voudrais une fois de plus rappeler le bilan fait par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient :

"... le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive. Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre Etats, lorsque les Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites, et lorsque, dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique, des arrangements régionaux auront été mis en place compte tenu des préoccupations de toutes les parties concernées." (A/45/726, par. 29)

A notre avis, seule une telle approche globale et complète peut nous permettre d'espérer que, dans un avenir prévisible, l'Assemblée générale des Nations Unies sera en mesure de rayer la question du Moyen-Orient de son ordre du jour.

M. KOSTOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Mis à part les progrès réalisés sur la voie du règlement politique d'un certain nombre de conflits dans différentes parties du monde, progrès qui correspondent à l'évolution positive des relations internationales en général, la situation au Moyen-Orient demeure une source de tension et de grave préoccupation. Etant donné que la Bulgarie est située à proximité de cette région troublée, nous ne pouvons rester indifférents aux événements dont elle est le théâtre. Il nous faut au contraire suivre de très près et avec appréhension la situation dans cette partie du monde.

Le haut degré de militarisation du Moyen-Orient, l'hostilité et la méfiance croissantes ainsi que la situation explosive qui y règne font de cette région une menace potentielle à la paix et à la sécurité internationales. L'instabilité de la situation dans cette partie du monde a été soulignée une fois de plus par l'agression iraquienne contre le Koweït et l'annexion de ce dernier, qui ont ajouté une dimension nouvelle au conflit du Moyen-Orient, déjà extrêmement complexe.

La Bulgarie, qui appuie toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a condamné l'agression et demandé le retrait inconditionnel de toutes les troupes irakiennes du territoire koweïtien ainsi que le rétablissement du Gouvernement légitime et de l'intégrité territoriale du Koweït. Mon pays respecte

M. Kostov (Bulgarie)

rigoureusement les sanctions globales imposées à l'Iraq par le Conseil de sécurité, en dépit des lourdes pertes économiques qu'il subit.

L'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 678 (1990) a été un événement sans précédent. Nous comprenons la préoccupation ressentie par certains d'entre nous, qui sont enclins à y voir essentiellement le prélude au recours à la force. Ma délégation est cependant convaincue de son importance en tant que mesure destinée à persuader l'Iraq de se conformer pleinement à la volonté de la communauté internationale. C'est la démonstration de notre volonté commune de restaurer la justice et de décourager tout agresseur éventuel.

L'annonce positive faite par le Président Bush le 30 novembre et les messages encourageants parvenus par la suite de différents milieux nous donnent lieu d'espérer que tout ce qu'il est possible de faire sera fait pour trouver une solution pacifique à la crise du Golfe.

Il est clair que l'ensemble des problèmes qui forment le conflit du Moyen-Orient représente l'une des gageures les plus sérieuses pour le potentiel de maintien de la paix de l'Organisation mondiale. A une époque où les valeurs morales d'importance universelle et les normes de la coexistence civilisée des Etats sont de plus en plus largement acceptées, le Moyen-Orient est le théâtre de nouvelles effusions de sang, de l'occupation de territoires étrangers, d'affrontement militaire et de la violation des droits fondamentaux de l'homme. C'est là une raison suffisante pour que la crise du Moyen-Orient continue de figurer en bonne place des questions prioritaires à l'ordre du jour de la communauté internationale.

On aurait beaucoup de mal aujourd'hui à trouver quelqu'un qui puisse encore croire qu'il est possible de régler les problèmes du Moyen-Orient uniquement par la force. Nous sommes convaincus que la voie conduisant à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région passe par l'octroi d'une sécurité et de droits égaux à toutes les nations, y compris leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Il faut que toutes les parties au conflit comprennent qu'elles partagent un sort commun, qu'elles n'ont d'autre choix que la réconciliation et la coexistence et qu'elles doivent prendre en considération leurs intérêts réciproques et s'efforcer ensemble de trouver des solutions dans un climat de tolérance, de respect mutuel et de non-recours à la force.

M. Kostov (Bulgarie)

La création de conditions propices à l'exercice du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination est l'une des mesures clefs pouvant conduire à une solution globale du conflit du Moyen-Orient. La lutte courageuse menée par ce peuple héroïque et reflétée dans son Intifada - qui en est déjà à sa troisième année - prouve amplement la futilité de tous les efforts tentés pour priver ce peuple de son droit de décider de son propre avenir. Nous sommes particulièrement préoccupés par les actes de répression des forces d'occupation qui ont entraîné la mort de plusieurs civils, des enfants et des adolescents pour la plupart. Le tragique incident survenu récemment à Jérusalem, au cours duquel 100 Palestiniens ont été tués ou blessés, est très significatif à cet égard. En adoptant à l'unanimité la résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité, la communauté internationale tout entière entendait ainsi protester contre ces derniers événements et les condamner. Il est grand temps qu'Israël comprenne qu'il doit se conformer aux résolutions des Nations Unies et appliquer les dispositions de la quatrième Convention de Genève concernant tous les territoires qu'il occupe depuis 1967.

L'histoire de l'humanité prouve sans le moindre doute qu'il est totalement impossible d'étouffer l'aspiration d'un peuple à la liberté et à l'indépendance. Mon gouvernement s'élève contre la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés pour y installer des émigrants, pratique qui constitue une violation des droits fondamentaux de la population autochtone et de l'ensemble du peuple palestinien.

Cela fait 15 ans que la situation au Moyen-Orient est aggravée par le conflit au Liban et la tragédie du peuple libanais. De l'avis de mon gouvernement, seule l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords de Taëf peut permettre au Liban de recouvrer complètement sa souveraineté authentique, son intégrité territoriale et son unité. L'évolution positive récente de la situation au Liban permet d'espérer que la paix finira par régner dans ce pays dévasté.

M. Kostov (Bulgarie)

La situation d'ensemble au Moyen-Orient montre clairement la nécessité d'apporter une solution globale et durable au conflit du Moyen-Orient. L'expérience des dernières décennies montre que cela ne peut être réalisé que par les efforts collectifs de tous les Etats intéressés.

Les changements favorables intervenus dans les affaires internationales et le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix mondiale se prêtent à une relance des efforts visant à dénouer la crise du Moyen-Orient. L'unanimité sans précédent des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui s'est manifestée ces derniers mois sur les aspects importants de sécurité internationale est très prometteuse à cet égard. L'heure est venue de recourir à un large éventail de moyens diplomatiques aux niveaux bilatéral et multilatéral avec la participation active de l'Organisation des Nations Unies, qui a une grande responsabilité envers le peuple palestinien. La Bulgarie attache une importance particulière à l'idée de la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les membres permanents du Conseil de sécurité. Le succès de cette conférence mettrait sur la bonne voie les efforts déployés pour résoudre les problèmes de la région. Nous comprenons qu'il peut exister plusieurs façons d'aborder la solution à une question aussi complexe. Nous nous réjouissons donc de toutes les idées et propositions constructives qui pourraient contribuer à surmonter les vieilles méfiances et à engager un dialogue politique entre les parties au conflit.

En conclusion, je voudrais exprimer l'espoir de mon gouvernement que tous les Etats parties au conflit du Moyen-Orient feront preuve de bonne volonté politique, de réalisme et de respect pour les intérêts de chacun afin de réaliser une paix durable dans la région. La République de Bulgarie appuiera tout effort susceptible de mener à une solution globale et durable de ce problème.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Depuis sa création l'Organisation des Nations Unies a dû lutter pour résoudre des questions complexes au Moyen-Orient et jamais autant que ces derniers mois, où la communauté internationale a réagi avec détermination pour obtenir le retrait inconditionnel de

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

l'Iraq du Koweït. En même temps, le vieux conflit arabo-israélien sur la question de Palestine a été mis en relief par les éruptions presque quotidiennes de violence.*

De l'avis de la Nouvelle-Zélande, les deux conflits, qui ont un impact sur la sécurité de toute la région et des incidences sur la sécurité mondiale, devraient être réglés de façon indépendante et rapidement. Mon gouvernement espère que le règlement de la crise du golfe Persique donnera l'élan nécessaire pour focaliser les efforts internationaux sur la solution des problèmes arabo-israéliens.

Quant à la crise du Golfe, la Nouvelle-Zélande appuie fermement les 12 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Nous sommes profondément convaincus que le Gouvernement iraquien mesurera maintenant la force de l'accord international sur cette question et appliquera immédiatement les résolutions du Conseil de sécurité.

La Nouvelle-Zélande est géographiquement éloignée du lieu du différend arabo-israélien. Nous ne sommes pas une des principales parties, et nous n'avons pas d'idées particulières quant à la façon dont il doit être réglé. Mais nos préoccupations ont trait à la sécurité et à la stabilité de la région, au souci de voir les différends réglés par des moyens pacifiques et de veiller au respect du droit international.

Il y a deux ans, il y avait une faible lueur d'espoir de voir des progrès se réaliser vers le règlement du vieux différend. Les décisions constructives prises par M. Arafat semblaient fournir l'occasion d'ouvrir des négociations effectives qui feraient avancer le processus de paix. Malheureusement, les événements de l'année écoulée ont mis fin à cet espoir. Les positions se sont durcies, la frustration a augmenté, la crise du Golfe est intervenue et l'objectif d'un règlement global négocié continue de nous échapper.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons été les témoins d'un cycle croissant d'actes de violence et de représailles sanglantes en Israël et dans les territoires occupés. La violence et la répression engendrent de nouvelles manifestations de violence, tandis que les aspirations du peuple palestinien restent insatisfaites et qu'Israël continue de craindre pour sa sécurité.

* Le Président assume la présidence.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Le soulèvement palestinien spontané dans les territoires occupés, provoqué par 23 années de frustrations et de désespoir, est entré dans sa quatrième année. Plus de 750 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes d'occupation. L'Intifada continue d'être attisée par les revendications politiques non satisfaites, le déni des droits de l'homme fondamentaux, la mainmise sur les ressources, la destruction des habitations, la fermeture des écoles et des universités et autres mesures punitives collectives.

Cette sombre et dangereuse situation souligne la nécessité urgente pour les parties de faire tous les efforts possibles pour parvenir de commun accord à un règlement.

Il y a 23 ans environ que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), jetant la base d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. De l'avis de mon gouvernement, ces principes restent aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient alors. Comme nous le savons tous, la résolution souligne l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre. Elle souligne également la nécessité d'oeuvrer à un règlement juste et durable dans lequel chaque Etat de la région pourrait vivre en sécurité à l'intérieur de frontières reconnues et à l'abri des menaces d'agression. Le Gouvernement néo-zélandais continue d'appuyer l'application équitable de cette résolution et la nécessité de parvenir à un règlement pacifique fondé sur les principes posés par elle.

En conséquence, nous pensons qu'Israël devrait se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967. Nous regrettons qu'il ne montre aucun signe dans ce sens et que ses actes dans les territoires occupés, tels que l'implantation de colonies de peuplement, soient dirigés dans la direction exactement opposée. Ces actes mettent en question sa volonté de négocier sur des principes presque universellement reconnus par la communauté internationale comme base d'un règlement juste du différend. La Nouvelle-Zélande n'accepte pas et ne reconnaît pas non plus l'annexion de Jérusalem-Est. Etant donné les revendications dont la ville fait l'objet de part et d'autre, les actes d'Israël compromettent sérieusement la réalisation d'une paix durable.

La reconnaissance des droits et des aspirations du peuple palestinien est essentielle à toute solution juste du différend. De l'avis de mon gouvernement, cela devrait inclure le droit à l'autodétermination et le droit d'établir un Etat indépendant, si tel est le voeu de ce peuple. C'est à lui qu'il appartient de

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

décider ce qu'il souhaite à cet égard dans le contexte d'un règlement de paix global. C'est là la question politique clef qui est au coeur du différend, et elle exige une solution politique.

La Nouvelle-Zélande cherche depuis toujours une approche équilibrée au conflit arabo-israélien. Elle croit par conséquent que tout règlement doit également reconnaître la souveraineté et l'indépendance d'Israël et son droit à vivre en paix, libre de toute menace extérieure. Malheureusement, tous les Etats de la région n'ont pas montré qu'ils acceptent ce droit sans équivoque. D'autre part, nous contestons les mesures extrêmes qu'Israël lui-même a prises pour garantir sa sécurité, mesures qui sont contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité.

A cet égard, la Nouvelle-Zélande prie instamment Israël en tant qu'Etat occupant d'accepter l'application de jure de la quatrième Convention de Genève, d'en appliquer pleinement les dispositions et de se conformer à la résolution 672 (1990) du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons accepter les pratiques d'Israël qui visent à supprimer l'Intifada. Les informations concernant des dénis des droits de l'homme, des châtements collectifs et d'autres actes commis dans les territoires occupés préoccupent profondément mon gouvernement.

La Nouvelle-Zélande estime que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle constructif en contribuant à trouver une solution au différend. Une conférence internationale de paix tenue sous les auspices de l'Organisation et avec la participation des parties principales offre une façon de parvenir à une solution juste et globale. Cette conférence doit inclure des représentants légitimes du peuple palestinien, y compris des membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) car, sans participation de l'OLP, il n'est guère vraisemblable qu'une solution durable puisse se dégager.

La Nouvelle-Zélande appuie pleinement aussi les efforts que le Secrétaire général a déployés cette année pour répondre à la situation dans les territoires occupés et le récent incident grave survenu à Jérusalem. Nous sommes troublés par le refus d'Israël d'accepter la mission du Secrétaire général dans la région, mission qui avait l'aval du Conseil de sécurité.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Mon gouvernement continue de rechercher les signes d'une solution pacifique à ce différend qui reconnaisse les intérêts mutuels des principales parties. Nous attendons également qu'Israël cesse ses pratiques odieuses dans les territoires occupés et reconnaisse qu'en fin de compte son propre bien-être et sa sécurité ne seront garantis que lorsqu'il y aura paix et justice pour la population palestinienne. La Nouvelle-Zélande appuiera les mesures pacifiques et constructives des deux parties pour sortir de la dangereuse impasse actuelle.

M. ARSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Au cours de ce siècle, le Moyen-Orient a été l'une des régions les plus tourmentées du monde. Il est très regrettable qu'en raison de conflits non résolus, les riches ressources de la région ont été utilisées en grande partie à des fins militaires alors que l'on n'a pas répondu aux besoins de la population, qui a vécu dans les épreuves et la souffrance. En conséquence, le Moyen-Orient est dans un état de tension qui porte en soi le danger toujours présent d'une explosion grave.

Compte tenu de la contiguïté de la Turquie à cette région, sa sécurité est directement affectée par les conditions qui règnent dans la région. Etant donné nos liens historiques, politiques et économiques étroits avec les pays de la région, il est normal que nous envisagions la situation actuelle avec une profonde préoccupation. Nous désirons ardemment que la paix et la justice règnent dans la région, et nous sommes disposés à oeuvrer activement pour réaliser cet objectif, indépendamment des difficultés évidentes.

Plus de 40 ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté sa première résolution concernant le conflit israélo-arabe. Durant cette période, la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine ont été au centre des préoccupations de la communauté internationale. A travers les ans, l'ONU est parvenue à élaborer les principes sur lesquels devrait reposer une solution juste, complète et durable. Néanmoins, les efforts de la communauté internationale ont été vains, parce que la politique rigide d'Israël a fait obstacle à l'instauration d'un processus de paix réel au Moyen-Orient.

Les événements de l'année dernière ont donné une autre occasion à la communauté internationale d'exprimer son sentiment de frustration devant son incapacité à voir les perspectives d'un règlement rapide au problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. La politique positive adoptée par la direction palestinienne à la suite de la proclamation de

M. Aksin (Turquie)

l'Etat indépendant de Palestine n'a pas été suivi d'un geste réciproque du côté israélien. Le Gouvernement israélien n'a pas tiré parti de la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine et de l'adoption par le Conseil National de Palestine des principes d'une solution pacifique à la question du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

L'absence de mécanisme de négociation approprié a été l'un des principaux obstacles au règlement du fond du problème. En l'absence de dialogue, les suspicions se sont renforcées, créant une atmosphère propice à une rhétorique stérile ou, pis encore, à la violence. Malgré cette réalité, les autorités israéliennes ont été incapables de voir qu'avec la proclamation d'un Etat palestinien, toutes les parties au conflit avaient enfin un nouvel interlocuteur en l'Organisation de libération de la Palestine, un interlocuteur qui préconise le règlement de la question par des moyens pacifiques. En manquant cette occasion historique, Israël est responsable de l'impasse dangereuse qui a bloqué le processus de paix. L'ajournement prolongé du dialogue entre les Etats-Unis et l'Organisation de libération de la Palestine est un autre fait malencontreux dont nous espérons qu'il n'est que provisoire.

La Turquie est fort déçue du fait que l'impasse actuelle dans le processus de paix persiste. Le Secrétaire général a dit à juste titre, dans son rapport "... je ne pouvais qu'être préoccupé en constatant qu'un temps précieux s'écoulait et que la disposition à négocier qui existait alors risquerait de disparaître sous l'effet de l'amertume suscitée par les événements."

(A/45/726, par. 26)

Le temps passe et un effort important doit être fait pour surmonter les revers récents si nous voulons vraiment que la paix s'instaure dans la région. C'est dans cet esprit que nous lançons un appel, une fois de plus, à Israël, pour qu'il considère à nouveau sa position et choisisse la réconciliation plutôt que la confrontation, pour que l'on parvienne ainsi à la paix au Moyen-Orient et que tous, y compris Israël, puissent coexister dans la paix, la stabilité et la sécurité.

La Turquie est convaincue que la solution à ce problème doit reposer sur des négociations entre toutes les parties, menées de bonne foi dans le cadre d'une conférence de paix internationale. Dans ce contexte, nous avons noté avec espoir et optimisme la référence qu'a faite le Secrétaire général dans son rapport à l'existence de

M. Aksin (Turquie)

"l'unanimité au Conseil de sécurité sur la nécessité de poursuivre d'urgence les efforts en vue d'un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, ... sous tous ses aspects." (Ibid. par. 28)

Au cours de l'année à l'examen, le rejet des initiatives de paix par Israël a été accompagné d'une politique de main de fer à l'égard des Palestiniens vivant dans les territoires occupés. Les autorités israéliennes ont persisté dans leur politique visant à écraser le soulèvement palestinien par des moyens de plus en plus durs. Le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés donne un compte rendu effarant des méthodes cruelles utilisées pour réprimer les manifestants et les grévistes.

La déportation de Palestiniens, l'augmentation des restrictions à l'égard des institutions d'enseignement, de santé et de bien-être social, ainsi que le harcèlement constant, ont provoqué des conditions intolérables pour le peuple palestinien. Malgré l'opposition énergique de la communauté internationale, et en contravention de la quatrième Convention de Genève, Israël a persisté dans sa politique d'établissement de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

L'utilisation arbitraire de la violence pour réprimer à tout prix l'Intifada a provoqué de nombreux morts et blessés, et a eu son point culminant dans les événements tragiques qui se sont produits à la mosquée d'Al-Aqsa le 8 octobre 1990. La Turquie a condamné fermement la violence utilisée par les forces de sécurité israéliennes, qui a entraîné la mort de plus de 20 Palestiniens, sans parler des nombreux blessés, et a lancé un appel pour qu'il soit mis fin à toutes ces pratiques cruelles contre des civils palestiniens.

Le niveau de tension et de violence dans les territoires occupés a, une fois de plus, démontré la nécessité de prendre des mesures urgentes pour protéger les Palestiniens. A cet égard, la sensibilité qu'a manifestée le Conseil de sécurité en adoptant les résolutions 672 (1990) et 673 (1990), et leur insistance sur l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, est un premier pas dans cette direction dont nous nous félicitons.

La Turquie a constamment préconisé un juste règlement du problème des réfugiés palestiniens, qui endurent des souffrances indicibles depuis plus de 40 ans. Nous

M. Aknin (Turquie)

nous sentons tenus, comme nous l'avons fait lors du dernier débat sur cette question au Conseil de sécurité, d'apporter notre appui actif à tous les efforts internationaux visant à remédier à cette tragédie humaine, étant entendu que les mesures qui seront adoptées à cette fin ne sauraient remplacer une solution politique à la question de Palestine. Dans ce contexte, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il souligne dans son rapport (S/21929 et Corr.1) que l'application de mesures pratiques pour la protection des Palestiniens ne mettra pas un terme au conflit entre Israéliens et Palestiniens, qui est essentiellement de caractère politique.

La Turquie soutient qu'une solution équitable et durable de la question dépend du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance des droits inaliénables des Palestiniens et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Pour terminer, je voudrais brièvement me référer à la situation au Liban. La Turquie suit avec un vif intérêt l'évolution de la situation dans ce pays. La Turquie appuie tous les efforts visant à restaurer l'ordre constitutionnel au Liban par la réconciliation nationale et conformément au principe du maintien de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté du pays. Nous nous sommes félicités de l'accord de Taëf, car nous y voyons un pas positif dans cette direction.

Nous espérons ardemment que cet accord sera pleinement mis en oeuvre à une date rapprochée de façon que la paix et la stabilité soient rétablies dans ce pays déchiré par la guerre. Nous considérons que les événements intervenus récemment sur la scène politique libanaise et le retrait des milices de Beyrouth sont des mesures positives. Nous espérons que ces événements contribueront à la restauration de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriales et à la réconciliation nationale dans ce pays.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Depuis le débat général de l'an dernier sur le Moyen-Orient, la situation dans la région a dramatiquement évolué. Au lieu d'un conflit, il y en a maintenant deux : le conflit arabo-israélien déjà ancien, et une crise nouvelle, inattendue et très dangereuse dans la région du golfe Persique, où un Membre indépendant des Nations Unies a été occupé par son voisin. Le Conseil de sécurité a pris des mesures importantes, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, afin d'assurer le retrait de l'Iraq du Koweït. Nous appuyons pleinement ces mesures, qui visent un règlement rapide et pacifique de cette crise dangereuse.

Nous avons appris avec satisfaction la nouvelle selon laquelle les nationaux étrangers détenus contre leur volonté en Iraq et au Koweït occupé seront autorisés à partir librement. C'est un pas dans la bonne direction.

Bien que la crise causée par l'invasion iraquienne ait retenu une bonne partie de l'attention de la communauté internationale au cours des derniers mois, le conflit grave arabo-israélien ne doit pas simplement être oublié ou mis de côté. Les manoeuvres politiques ou l'intransigeance d'un nouvel occupant dans la région ne doivent pas nous conduire à abandonner la recherche d'un règlement du conflit arabo-israélien. J'ai maintenant l'intention de me pencher sur ce dernier.

Nous regrettons de constater que ce qui avait été conçu il y a deux ans comme le début d'un processus de conciliation entre les Palestiniens et les Israéliens est au temps mort. Aucun processus viable de paix n'est en cours; aucun signe de tentatives sérieuses pour rechercher un règlement politique ne peut être détecté. La crise du Koweït peut éclipser les perspectives de paix du conflit arabo-israélien, mais ne rend pas moins nécessaire ou moins urgent le règlement pacifique de ce conflit.

L'ensemble de la situation dans les territoires occupés par Israël n'a cessé de se détériorer. Les événements survenus à Jérusalem le 8 octobre et le cycle de violence qui s'en est suivi sont, une fois de plus, un rappel tragique de la situation intolérable des Palestiniens dans les territoires occupés. Entre-temps, la tension s'accroît en raison de la persistance de la politique israélienne d'implantation de colonies de peuplement dans ces territoires. Tous ces événements exigent que la communauté internationale prenne des mesures de contrôle et de protection à l'intention des civils palestiniens, et s'attaque sérieusement au problème politique sous-jacent.

M. Törnudd (Finlande)

La Finlande a souvent souligné que pour mettre en branle un processus de paix, il est vital que les Israéliens et les Palestiniens établissent des contacts pour entamer un dialogue. Beaucoup plus doit être fait pour créer un sentiment de confiance et de respect mutuel. A cette fin, le respect scrupuleux de la quatrième Convention de Genève par Israël est de la plus haute importance. Il faut mettre fin au cycle insensé de la violence.

Selon nous, la meilleure forme que les négociations entre les parties concernées pourrait prendre serait celle d'une conférence de paix internationale, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Cela présuppose le droit des Palestiniens, et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), leur plus important représentant, à prendre part aux négociations portant sur leur propre avenir.

Les principes universellement acceptés d'un règlement pacifique sont bien connus : l'acquisition de territoires par la force est inadmissible, et en conséquence, Israël doit se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967. Un règlement complet, juste et durable ne peut être basé que sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, portant sur le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Par ailleurs, les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, doivent être respectés.

Dans la région troublée du Moyen-Orient, des lueurs d'espoir apparaissent finalement au Liban. Nous nous félicitons des événements positifs récents survenus là-bas et prions instamment toutes les parties à agir avec retenue et responsabilité, afin de ne pas détruire les fragiles fondations de la paix et de la stabilité. Le processus de sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Liban doit être poursuivi sans entraves, jusqu'à terme.

La communauté internationale a assisté à une série de changements positifs ces dernières années. La sagesse politique déployée a été impressionnante. La région du Moyen-Orient ne doit pas être une exception à la règle. Elle pose un immense défi aux pays de la région, à la communauté internationale et aux Nations Unies. Il faut sérieusement s'en occuper.

M. Törnudd (Finlande)

On a fait valoir que la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au sein des divers organes des Nations Unies, ne jouit pas de la confiance de l'une des parties principales. Je dirai simplement ceci : la confiance est un processus réciproque; des paroles dures répondent souvent à des paroles dures.

La présence des Nations Unies au Moyen-Orient est déjà multiforme. Il y a trois opérations de maintien de la paix dans la région dont le but est de maintenir la stabilité en vue de donner sa chance à la paix. Plusieurs organes importants des Nations Unies sont impliqués; ils accomplissent un travail précieux d'ordre humanitaire. Le processus de paix proprement dit exige une volonté politique ferme et l'engagement des principaux intéressés. Cependant, nous estimons que les énormes possibilités d'impliquer les Nations Unies dans le processus de paix doivent également être pleinement utilisées.

Le bilan de l'engagement des Nations Unies dans d'autres régions de conflit est convaincant. De nombreux processus de paix ont été menés à bien ou sont en bonne voie ailleurs. Divers intérêts en conflit ont été conciliés en vue de servir l'intérêt le plus important de tous : un règlement pacifique. Ceci, à notre avis, devrait servir de modèle pour le conflit arabo-israélien également. Les parties et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts en vue de réaliser un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient.

M. ERDOS (Hongrie) : Les changements positifs importants qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée ont créé des conditions favorables au règlement des crises régionales et des foyers de tension dans le monde. La fin de la confrontation Est-Ouest, l'émergence d'une nouvelle ère internationale ont permis aux Nations Unies de jouer un rôle plus important et plus actif dans les processus de paix. En fait, on peut constater avec satisfaction que la plupart des crises régionales qui figurent à l'ordre du jour de notre organisation sont sur la voie d'une solution pacifique et négociée.

Il est, par conséquent, hautement regrettable que ce climat positif n'ait pas encore su toucher le Moyen-Orient où les conditions restent alarmantes et continuent à être l'objet de sérieuses préoccupations de la part de toute la communauté internationale. Nous constatons que pendant que les murs d'une division idéologique et militaire stérile s'écroulent en Europe et les animosités et préjugés caractéristiques de la période de la guerre froide sont remplacés par une confiance croissante et une coopération plus poussée, les vagues de la violence continuent à déferler sur la région moyen-orientale et de nouvelles tensions, provoquées par l'agression de l'Iraq contre le Koweït, viennent d'ériger de nouveaux obstacles dans la voie d'un règlement juste du conflit israélo-arabe et du problème palestinien.

La Hongrie est profondément convaincue que les questions se rapportant à la crise au Moyen-Orient ne peuvent être résolues que par des moyens pacifiques, par la voie de négociations. S'il y a une leçon à tirer des événements de cette crise vieille de plusieurs décennies, c'est bien celle-là. Même la crise dans le Golfe ne saurait empêcher que la communauté internationale reste saisie de ce singulier conflit israélo-arabe qui paraît résister aux assauts d'une époque plus conciliante et plus coopérative, afin qu'un processus politique efficace soit lancé dans le but d'instaurer une paix juste, globale et durable, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Certains événements dans le passé avaient, pourtant, donné naissance à l'espoir de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le Moyen-Orient pendant de longues années. A ce propos, on se rappelle de l'acceptation en 1988 par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que de la renonciation au terrorisme par l'OLP, actes qui, à l'époque, promettaient d'être des ouvertures importantes facilitant le

M. Erdoz (Hongrie)

commencement d'un processus de règlement. On se souvient également d'une proposition israélienne de tenir des élections dans les territoires occupés, du dialogue direct entamé entre les Etats-Unis et l'OLP, ainsi que des propositions faites en vue de l'ouverture d'un dialogue entre les parties directement concernées. Toutes ces initiatives que je viens d'évoquer ont été considérées par de nombreux gouvernements, y compris le mien, comme pouvant contribuer à l'instauration d'un climat de confiance dans la région, susceptible de mener éventuellement au lancement de ce processus de paix tant attendu, dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien qui ont tellement souffert des vicissitudes qui se sont abattues sur la région.

Malheureusement, la réalité n'a pas confirmé ces attentes pleines d'espoir. Les efforts pour aboutir à un dialogue israélo-palestinien se sont retrouvés, au début de cette année, dans une impasse et les pourparlers entre les Etats-Unis et l'OLP ont été suspendus. La situation dans les territoires occupés n'a cessé de se dégrader, amenant le Conseil de sécurité à se tourner de plus en plus vers les questions ayant trait à la sécurité et à la protection de la population palestinienne, surtout à la suite des incidents graves et tragiques survenus le 8 octobre à Jérusalem. Les perspectives d'un règlement restent incertaines. Le problème palestinien demeure irrésolu. L'occupation par Israël de territoires palestiniens et arabes se poursuit, tout comme le soulèvement de la population palestinienne contre cette occupation. Les mesures d'annexions territoriales, ainsi que la situation prévalant dans le Sud du Liban constituent des sources supplémentaires d'instabilité et de tension, rendant nécessaire une opération onusienne de maintien de la paix de grande envergure dans la région. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude aux membres des contingents internationaux qui servent la cause de la paix dans la région et pour réaffirmer notre appui à ces forces de maintien de paix des Nations Unies.

La Hongrie, par sa proximité géographique et par ses liens historiques avec les peuples et les nations du Moyen-Orient, est sincèrement intéressée à un règlement prompt et pacifique du conflit au Moyen-Orient. Notre approche des problèmes complexes et des nombreuses sensibilités qui existent dans cette partie du monde découle de notre volonté de promouvoir la confiance entre les parties et de contribuer à la diminution de la tension dans la région.

M. Erdos (Hongrie)

La Hongrie apporte son plein appui au règlement équitable du conflit israélo-arabe et du problème palestinien sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, je voudrais aussi exprimer notre appui à l'idée de la convocation, en temps convenable, d'une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Nous estimons que le règlement du conflit devra s'appuyer sur des principes établis par la communauté internationale, à savoir le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre dans des frontières sûres, reconnues et garanties, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le droit à la justice de tous les peuples de la région qui inclut les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et ses droits politiques.

La Hongrie est pleinement consciente de la complexité de la situation au Moyen-Orient et considère qu'un outrage et une nouvelle injustice ont été commis envers le peuple palestinien et envers les autres peuples de la région par l'invasion du Koweït par son voisin du nord, invasion qui a retardé davantage et rendu plus difficile la recherche des moyens propres à résoudre le conflit israélo-arabe et à régler le problème dont la solution est essentielle à l'élimination de ce conflit, à savoir la question palestinienne. Pour la Hongrie, qui est un petit pays, le maintien et la mise en application de la loi et de la légalité internationales dans les relations entre les Etats sont et resteront des considérations vitales. Pour cette raison, le Gouvernement hongrois a condamné sans tarder l'agression iraquienne contre le Koweït et assuré de son appui entier les résolutions du Conseil de sécurité visant la liquidation de l'agression et de ses conséquences, et parmi elles, la résolution 678 (1990) du Conseil qui donne à l'Iraq une dernière chance, en signe de bonne volonté, de se conformer pleinement aux résolutions antérieures, et cela jusqu'au 15 janvier 1991. Tout en exprimant son espoir de voir l'Iraq saisir l'occasion qui lui est ainsi offerte, la Hongrie souhaite faire connaître qu'elle est en plein accord avec cette dernière résolution en date du Conseil, qui autorise à user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

M. Erdos (Hongrie)

Il nous reste à peu près cinq semaines pour que soit respectée intégralement la volonté de la communauté internationale. Nous souhaitons dire du haut de cette tribune que toute solution de la crise dans le Golfe ne saurait se situer en dehors des cadres strictement définis par le Conseil de sécurité. Qu'on se garde de taxer une telle attitude d'intransigeance ou de rigidité. Depuis plus de quatre mois, le langage tenu par les Nations Unies vise ni plus ni moins qu'à ramener l'Iraq à la raison, démontrer l'extrême gravité de l'action entreprise par Bagdad, témoigner des sentiments de révolte ressentis par la communauté internationale face à ce défi et bannir de la pratique internationale de telles actions criminelles et inqualifiables visant, purement et simplement, à oblitérer de la surface de la terre un Etat indépendant et souverain, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Même si cela a été répété récemment à plusieurs reprises, il n'en reste pas moins vrai - tant que durera cette crise et même au-delà - qu'il ne sera pas inutile de s'en rappeler. Ce qui rend cette affaire encore plus ahurissante, c'est que la loi de la jungle a été appliquée par un pays arabe contre un autre pays arabe.

Et j'ajouterais encore que ces références répétées à l'histoire qui nous parvenaient de Bagdad, à la configuration des frontières anciennes, à l'existence ou à l'absence de certaines unités territoriales, pour justifier l'agression et l'aval par l'Iraq, dans une étreinte mortelle, de l'Etat de Koweït, nous ont paru, à nous, Hongrois, d'autant plus détestables qu'avec la sagesse que seules nos propres expériences historiques pouvaient nous inculquer, nous rejetions toute tentative, en Europe, au Moyen-Orient ou ailleurs, visant au changement par la force de frontières actuelles ou des structures étatiques existantes. Nous croyons que quiconque connaît tant soit peu l'histoire contemporaine de la Hongrie mesurera le poids moral de cette position sans équivoque, position dont nous sommes déterminés à nous prévaloir dans la mobilisation internationale contre l'agression.

La Hongrie se tient prête à participer, dans la mesure de ses moyens, à l'exécution des tâches envisagées dans la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité. Nous sommes conscients que nous autres, Hongrois, seuls, n'irions pas très loin avec cette détermination, et c'était probablement le même sentiment qui a dû animer les Koweïtiens face à l'invasion. Mais, tout comme nos amis du Koweït, nous savons que nous ne sommes pas les seuls à vouloir faire régner l'ordre civilisé dans ce monde déchiré par tant de problèmes. Si je songe à la multitude

M. Erdos (Hongrie)

de pays qui composent les Nations Unies, je ne peux penser à aucun d'entre eux qui soit réellement prêt à sacrifier les principes sur lesquels se fondent aussi bien la vie internationale que l'existence et l'identité même des membres de la communauté des nations.

Les cinq semaines qui nous séparent de la mi-janvier offrent l'occasion non pas à des tractations obscures, à des marchandages et des quiproquos sur les principes, mais à des discussions honnêtes au sujet des actions à entreprendre pour rétablir le statu quo ante qui prévalait avant le 2 août 1990. Ce n'est pas le langage de l'ultimatum. Non, c'est rendre justice et rendre compte de ce qui a été commis pendant de longs mois dans le Golfe. Il nous serait fatal d'agir autrement. Les regards sont fixés maintenant sur la région. Nous souhaitons éviter le pire, mais pas à n'importe quel prix. Osons espérer que la raison prévaudra à Bagdad, que les signes de modération et les actes de réalisme se multiplieront en Iraq et que nous tous pourrons tirer les enseignements qui s'imposent de ces événements explosifs, lesquels nous ont poussés jusqu'au bord du gouffre. Il doit être mis fin à l'agression et à ses conséquences. C'est le message clair et simple qui devrait être transmis sur les bords du Tigre.

Le recours à la violence et à la force ne fait que nous éloigner du règlement du conflit israélo-arabe et de la question palestinienne. Au lieu de calmer les esprits, il ne peut qu'accroître la haine et la suspicion mutuelles et exacerber les émotions. La véritable et durable solution ne pourra être atteinte que par le biais d'un processus politique et diplomatique délicat auquel les Nations Unies devront activement participer. Notre pays considère les efforts déployés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général comme étant des facteurs très importants pour éliminer la confrontation, l'hostilité et la méfiance, pour établir le respect mutuel et instaurer un certain degré de confiance entre les parties. Pour que cet objectif soit atteint, les parties en cause elles-mêmes devraient faire des efforts se traduisant dans des approches nouvelles et plus souples, dans l'abandon de vieux préjugés et de stéréotypes. Les conditions internationales sont en général propices pour qu'une telle ouverture soit opérée par les parties au conflit et rien - même pas les événements dans le Golfe - ne saurait empêcher la communauté internationale de faire tout pour faciliter les processus qui puissent aboutir à une solution équitable de la crise au Moyen-Orient.

M. ADNAN (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ces quelques derniers mois, des progrès sensibles ont été réalisés par l'ONU dans le règlement de problèmes, comme en témoignent les plans de paix pour la Namibie et le Cambodge. L'unité et la détermination du Conseil face à l'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq ont redonné confiance dans le concept de sécurité collective qui a été repris et dans la capacité de l'ONU de se montrer à la hauteur des espérances placées par ses fondateurs dans son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales. Malheureusement, en dépit des efforts réalisés par les Nations Unies et d'autres initiatives, la situation au Moyen-Orient figure toujours au premier plan de notre ordre du jour, et ce, depuis plus de 40 ans. Pourtant, le conflit arabo-israélien demeure toujours insoluble. Les tendances récentes qui sont à l'origine d'événements prometteurs pour le règlement d'autres conflits n'ont pas eu d'incidence sur les problèmes du Moyen-Orient. Ils ont plutôt souligné l'intransigeance d'Israël et son mépris du droit international et des résolutions des Nations Unies.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation qui figure dans le document A/45/1, le Secrétaire général a déclaré :

"Le Moyen-Orient dans son ensemble demeure la région du monde où la situation est la plus explosive. De vieilles querelles, qui couvaient depuis des années, ont été exacerbées par une course effrénée aux armements dans toute la région, qui a abouti à l'accumulation d'un terrifiant arsenal d'armes de destruction massive. Le Moyen-Orient ne connaîtra une paix durable que lorsque les principes du droit international régiront les relations entre les Etats de la région, lorsque ces Etats régleront leurs différends par des moyens pacifiques, lorsque les aspirations de ceux qui sont actuellement privés de leurs droits auront été satisfaites, et lorsque, dans le domaine de la sécurité et dans le domaine économique, des arrangements régionaux auront été mis en place, compte tenu des préoccupations de toutes les parties concernées." (A/45/1, p. 10)

La situation demeure explosive, et le problème de Palestine qui se pose depuis si longtemps reste au cœur du conflit du Moyen-Orient. Une paix globale, juste et durable dans la région ne sera réalisée que si le peuple palestinien est en mesure d'exercer pleinement ses droits inaliénables et si Israël se retire immédiatement et inconditionnellement des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et d'autres territoires arabes occupés.

M. Adnan (Malaisie)

Par conséquent, Israël doit comprendre qu'il doit changer radicalement sa politique et oeuvrer sérieusement à la réalisation de ces objectifs, notamment parce que les Palestiniens veulent faire progresser les perspectives d'une solution pacifique du problème. Entre-temps, Israël doit cesser ses violations de la quatrième Convention de Genève et sa politique visant à modifier la composition démographique du territoire occupé.

La dix-neuvième session du Conseil national palestinien, en novembre 1988, a courageusement reconnu les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela a offert une nouvelle possibilité de régler pacifiquement le conflit. Il est regrettable que la réponse d'Israël jusqu'à présent ait été négative et qu'il continue à poursuivre une politique de la main de fer dans les territoires palestiniens occupés et autres territoires arabes. Il continue de faire obstacle aux efforts de la communauté internationale en vue de faire régner la paix au Moyen-Orient. Il continue également d'occuper le Sud-Liban et décide d'attaquer les territoires libanais à volonté sans considération pour les victimes civiles et l'intégrité territoriale du Liban. Cette occupation empêche le Gouvernement légitime du Liban d'exercer effectivement son droit en tant qu'Etat souverain et uni. Israël a pu méconnaître le droit international grâce à l'incapacité ou à l'absence de volonté de certains membres permanents du Conseil de sécurité d'agir fermement et de façon impartiale dans l'intérêt de tous les Etats de la région.

L'aggravation constante de la situation au Moyen-Orient est due à l'intransigeance et à la politique expansionniste d'Israël. S'appuyant sur sa puissance militaire, il commet des actes d'agression contre les territoires palestiniens et autres territoires arabes et occupe ces territoires. L'objectif central de la politique israélienne est de continuer à dénier au peuple palestinien ses droits inaliénables, son autodétermination et son Etat indépendant. Pendant plus de 23 ans, l'occupation israélienne illégale de la terre palestinienne s'est accompagnée de politiques et de pratiques qui cherchent à écraser les aspirations palestiniennes et à éliminer l'identité palestinienne. Israël a rejeté chaque initiative de paix tendant à un règlement global et durable du conflit.

Devant cette position inflexible d'Israël, les Palestiniens n'ont eu d'autre recours que de commencer l'Intifada qui, le 9 décembre 1990, entrera dans sa quatrième année. Elle continuera tant qu'Israël ne renoncera pas à ses mesures

M. Adnan (Malaisie)

dures et injustes et persistera dans sa politique d'arrestations de masse, de déportations, de confiscation des biens, de démolition des maisons et de création de colonies de peuplement juives illégales. Israël doit comprendre que les Palestiniens, comme ils l'ont prouvé courageusement, ne céderont pas à ces mesures répressives. Il doit également comprendre que l'Intifada ne pourra prendre fin que si Israël tient compte des griefs des Palestiniens en réparant les injustices qui leur ont été imposées et non pas en intensifiant l'oppression.

La Malaisie se joint à la communauté internationale pour condamner la politique brutale des autorités israéliennes d'occupation, qui violent de façon flagrante les droits de l'homme fondamentaux et la quatrième Convention de Genève.

La Malaisie tient également à réaffirmer son appel à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité. La Conférence devra être investie de la pleine autorité, pour être à même de réaliser une solution globale et juste fondée sur le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés. Elle doit rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien conformément aux résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient. La Malaisie appuie pleinement les efforts du Secrétaire général en vue de convoquer cette conférence, que la communauté internationale appuie à une écrasante majorité. La Malaisie demande à Israël et à ceux qui appuient ses tergiversations d'apporter leur assistance et leur coopération totales au Secrétaire général en vue de faciliter la prompt convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

M. MAKKAH (Liban) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je m'adresse à vous en votre qualité de Président de l'Assemblée générale, je voudrais vous féliciter de la façon exemplaire dont vous dirigez nos travaux. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts à la tête de l'Assemblée générale à ce stade particulier qui, avec le recul, marquera un tournant historique pour la paix au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de la teneur et de l'objectivité de son rapport sur le point 35 de l'ordre du jour, document A/45/726, du 26 novembre 1990, et des vues qui y sont exprimées.

M. Makkar (Liban)

Plus que jamais auparavant, l'action ou l'inaction des Nations Unies auront des incidences profondes sur le Moyen-Orient, et la communauté internationale doit montrer sa capacité de prévoir les événements dramatiques qui sont sur le point de se dérouler.

La présente session de l'Assemblée doit au moins consolider tous les efforts pour répondre définitivement aux objectifs fixés au cours de sessions précédentes. L'année dernière, au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 44/42, notre organisation mondiale réaffirmait la nécessité

"de parvenir à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine;"

et demandait une fois encore que des mesures soient prises

"pour convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient."

L'Assemblée réaffirmait également qu'Israël doit se retirer du territoire palestinien occupé et des autres territoires arabes occupés depuis 1967 et démanteler les colonies de peuplement israéliennes dans ces territoires.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire que, malgré l'occupation israélienne du Sud-Liban, les Libanais ces derniers jours ont eu quelque raison d'être optimistes. Le mois dernier, le Gouvernement du Liban a pu réunir son armée et étendre son autorité sur la capitale après 15 années de conflit. Il a réussi à créer un grand Beyrouth libre de toutes milices, et le gouvernement central, comme prochaine mesure, se propose d'étendre son domaine jusqu'au coeur du Liban, y compris le Sud-Liban.

Pour cette évolution spectaculaire et positive, mon pays est vivement reconnaissant au Haut Comité tripartite arabe pour les efforts qu'il a déployés l'année dernière dans la ville de Taëf et qui ont contribué à l'élaboration du document d'accord national. Pleinement appuyé par les Nations Unies et la Ligue des Etats arabes, ce document a été maintes fois réaffirmé par le Conseil de sécurité comme étant la seule voie viable du Liban vers la réunification et la paix.

M. Makkawi (Liban)

Mon pays a donc réellement bien des raisons de se réjouir, mais nous sommes toujours dans l'impossibilité de goûter pleinement notre joie. Cela fait maintenant 12 ans qu'Israël occupe le Sud-Liban, en violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demandait le retrait immédiat des forces israéliennes de tout le territoire libanais. Après l'annonce du gouvernement central de son intention de contrôler totalement à nouveau le Grand Beyrouth et de débarrasser la ville de toutes les armes et milices, Israël a déclaré catégoriquement qu'il n'était pas question qu'il se retire du Sud-Liban et qu'il avait l'intention de maintenir son occupation. Qu'il me soit permis ici de citer les propos du Ministre israélien de la défense, Moshe Arens, tels qu'ils ont été publiés dans le New York Times du 9 novembre 1990 :

"Israël ne permettra pas au Gouvernement libanais de reprendre le contrôle d'une région que les Israéliens déclarent être une 'zone de sécurité' au Sud-Liban ... la défense de la frontière septentrionale d'Israël repose sur le contrôle, par l'armée israélienne et l'armée du Sud-Liban, de la zone de sécurité et de la région de Jezzine."

À défaut de pénétrer encore plus profondément dans mon pays ou de mener une autre guerre à grande échelle comme en 1982, Israël n'aurait pu mieux faire pour saper le corps politique libanais nouvellement reconstitué ou diminuer sa sphère d'influence dans la région du Sud-Liban. La menace israélienne doit être analysée tant pour son contenu manifeste - la convoitise du flanc sud et des eaux du Liban - aussi bien que pour son contenu caché qui, comme le montre l'annonce faite fort à propos par les Israéliens, est la volonté d'Israël de déstabiliser encore une fois le Liban et, partant, de faciliter l'incorporation du Sud-Liban par Israël.

Les motifs d'Israël doivent être examinés plus avant à la lumière de son rêve d'expansion et de création d'un "Grand Israël". Bien qu'il prévoie l'arrivée de 400 000 immigrants juifs et autres l'année prochaine, Israël n'a pu accueillir qu'une fraction des 150 000 et plus qui sont arrivés cette année. Les rapports faisant état de la pénurie de logements et d'emplois en Israël et de l'existence de villes de tentes ne manquent pas. Pour parer à cette pénurie, la politique d'Israël a consisté jusqu'à présent à créer des logements et des emplois en dehors d'Israël, dans les territoires palestiniens et syriens occupés.

Si l'on en croit l'annonce faite récemment par le Ministre israélien de la défense, le Liban a de bonnes raisons de craindre que le Sud-Liban ne soit le

M. Ma'kawi (Liban)

prochain sur la liste à succomber au déferlement de colons juifs armés. Les Israéliens ont déjà leur armée de même que leurs banques, prisons, moyens de transport et communication et autres institutions au Sud-Liban. Il ne leur reste plus maintenant qu'à consacrer leur présence en territoire libanais au moyen de colonies de peuplement. C'est donc fort justement que la politique d'Israël vis-à-vis de ses voisins a été appelée "la conquête d'espace vital".

A sa 44e séance plénière, l'Assemblée a réaffirmé son attachement à la paix au Moyen-Orient en adoptant quatre résolutions sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient - résolutions qui demandent une fois de plus le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, ainsi que des autres territoires arabes occupés, y compris le territoire syrien des hauteurs du Golan et du Sud-Liban.

Il est évident pour la plupart des membres de l'Assemblée que cela est le préalable à la paix, mais le Représentant permanent d'Israël, dans sa déclaration à l'Assemblée le 30 novembre 1990, a exprimé un point de vue différent, à savoir que c'est le refus du monde arabe d'accepter le droit d'Israël à l'existence qui est au coeur du conflit arabo-israélien.

Un certain nombre de faits prouvent cependant que cette logique négative, typique de l'état d'esprit d'Israël, est erronée. Premièrement, Israël s'appuie sur l'autorité et le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que bastion du droit international et garant de l'intégrité territoriale. Deuxièmement, cette logique ignore le fait que tous les voisins d'Israël veulent la paix, y compris le Liban, qui réaffirme son attachement à l'Accord général d'armistice de 1949. Troisièmement, à la Conférence du Conseil national palestinien tenue à Alger en décembre 1988, les dirigeants de l'Intifada noble et glorieuse - l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - ont reconnu de façon claire et nette le droit d'Israël à l'existence. Quatrièmement, la Jordanie - voisin d'Israël au nord-est et au sud-est - a une frontière pacifique avec Israël depuis des décennies et se conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui garantissent le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Cinquièmement, Israël partage avec l'Egypte une frontière ouverte, conformément à son respect du Traité échangeant la Péninsule du Sinaï tout entière contre la paix.

M. Makkawi (Liban)

Israël cherche également à perpétuer le mythe selon lequel il poursuit la paix, mais la paix sans compromis. Le Représentant par intérim d'Israël a fait la déclaration suivante, qui est reproduite dans le rapport du Secrétaire général sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient :

"En vue de faire progresser le processus de paix, le Gouvernement israélien a adopté le 14 mai 1989 une initiative de paix concernant la poursuite du processus de paix, la cessation de l'état de guerre avec les Etats arabes, une solution pour les Arabes de Judée, de Samarie et du district de Gaza, la paix avec la Jordanie et un règlement du problème des réfugiés des camps de Judée, de Samarie et de Gaza." (A/45/709, par. 4)

Le fait qu'Israël persiste à utiliser les noms bibliques de Judée et de Samarie indique clairement qu'il a l'intention d'incorporer ces terres et de veiller à ce qu'elles deviennent partie intégrante du Grand Etat juif. J'aimerais rappeler à l'Assemblée qu'Israël a peut-être plaidé pendant longtemps en faveur de négociations directes avec les Palestiniens mais que ses promesses n'ont jamais été tenues. Il est clair qu'Israël ne veut pas faire de concessions à la paix et a choisi au contraire de saboter toutes les initiatives susceptibles de satisfaire même ses exigences les plus difficiles.

J'aimerais insister sur trois points. Premièrement, Israël refuse d'honorer les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité - résolutions qu'Israël avait acceptées à l'origine - qui plaidaient en faveur d'une solution prévoyant l'échange de territoires contre la paix. Deuxièmement, de tout temps, Israël a refusé de négocier avec les Palestiniens tant qu'ils ne reconnaîtraient pas son droit à l'existence. Pourtant, en novembre 1988, à la réunion du Conseil national palestinien à Alger, Yasser Arafat a formellement et de la façon la plus nette annoncé que l'OLP reconnaissait le droit d'Israël à l'existence. Malgré cela, Israël refuse de négocier avec les Palestiniens, qui ont fait concession sur concession pour essayer de satisfaire les exigences sans cesse changeantes de leurs occupants. Pendant ce temps-là, Israël persiste éternellement à dire que ce sont les Palestiniens qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires à la paix. Le troisième point est le plan de paix en quatre points d'Yitzhak Shamir, plan qui a été abandonné lorsqu'Israël a posé des conditions impossibles à la tenue des négociations proposées, persistant à vouloir désigner lui-même les Palestiniens

M. Makkawi (Liban)

avec lesquels il entamerait le dialogue. Après cela, même le plan Baker, tel que présenté par le Secrétaire d'Etat américain, a été purement et simplement rejeté.

Pour ces raisons et d'autres, le Liban a beaucoup de mal à croire qu'Israël veuille sincèrement la paix - et nous pourrions ajouter à la liste des reproches faits à Israël son rejet catégorique de la convocation d'une conférence internationale de paix, qui doit se tenir sous les auspices des Nations Unies.

M. Makkawi (Liban)

Le Gouvernement libanais approuve sous réserve la réunion d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient et la constitution d'un comité pour accélérer les travaux préparatoires. Cependant, tandis que le Liban accepte en principe la réunion de la conférence afin de trouver une solution juste, globale et durable à la question du Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, il voudrait demander instamment à l'Organisation, dans les termes les plus vigoureux, de ne pas lier notre conflit avec Israël à la question du Moyen-Orient, mais d'envisager de traiter séparément et de façon urgente, la question de l'occupation par Israël du Sud-Liban et la déclaration belliqueuse récente selon laquelle cet Etat gardera le Sud-Liban sous son occupation et son contrôle.

Comme il a été déclaré dans la réponse du Liban à la demande d'information du Secrétaire général au sujet de la réunion de la conférence,

"Le Liban ne considère pas qu'il ait un problème territorial, c'est-à-dire un problème de territoire avec quelque Etat que ce soit, qui puisse faire l'objet de discussion ou de négociations. Ses frontières sont établies et internationalement reconnues et il est foncièrement attaché à son droit à une souveraineté et une indépendance totales. Il faut traiter la question de l'occupation israélienne et des pratiques israéliennes dans le sud du Liban en donnant à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle ressort des résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, demandant qu'Israël se retire totalement et inconditionnellement du territoire libanais, en permettant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban de s'acquitter pleinement de la tâche qui lui a été confiée en se déployant jusqu'aux frontières internationalement reconnues et en assurant la paix et la sécurité internationales, et en aidant le Gouvernement à exercer son droit d'étendre son autorité et sa souveraineté sur tout son territoire, enfin en transformant le sud en une zone de paix." (A/45/709, par. 4, p. 7)

Année après année, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont exprimé leur vif souhait de voir la conférence internationale de la paix réunie. Cela devient de plus en plus urgent à mesure que le temps passe. Dans leurs communications au Secrétaire général, certains membres du Conseil de sécurité sont allés jusqu'à suggérer la création d'un comité préparatoire pour faire démarrer le processus de la conférence.

M. Makkawi (Liban)

En dépit de cette approbation quasi unanime, les Palestiniens, les Syriens et les Libanais sont déçus tous les ans parce que le refus d'Israël d'y prendre part est toléré par la communauté internationale. Cette politique conciliante à l'égard d'Israël donne l'impression qu'il y a deux normes de justice internationale, une pour Israël et une autre pour le reste du monde.

Depuis décembre 1987, la pression en faveur de la conférence a été particulièrement forte, alors que l'appel à la paix, au compromis et à la fin de l'occupation israélienne était défendu par les enfants de l'Intifada. Je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que cette année, 1990, est l'Année de l'enfant, mais les enfants palestiniens n'ont pas encore obtenu leurs droits ni la protection garantis par la quatrième Convention de Genève de 1949. Le Liban voudrait donc saisir cette occasion pour demander, une fois encore, qu'une autorité protectrice sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies soit établie pour les Palestiniens dans les territoires occupés.

L'Organisation des Nations Unies a jusqu'à présent joué un rôle vital et complexe en instaurant la paix dans la plupart des nations du monde affligées par la guerre et les troubles, et c'est avec une grande satisfaction et aussi un certain degré de fierté que notre assemblée peut contempler ses succès. Il y a, bien sûr, des exceptions; tous les problèmes du monde n'ont pas été résolus : le conflit arabo-israélien en est un exemple, et l'occupation et l'annexion du Koweït par l'Iraq en est un autre. Heureusement pour l'Etat arabe frère, le Koweït, le salut peut cependant encore poindre à l'horizon, grâce aux résolutions fermes du Conseil de sécurité, la résolution 678 (1990) en particulier. La position du Liban sur cette question a été exposée sans ambiguïté par notre Premier Ministre, qui a dit, de cette tribune, que

"... nous ne pouvons pas reconnaître le droit du fort à absorber le faible, ou celui du plus grand à détruire le plus petit." (A/45/PV.17, p. 33)

En conséquence, il faut espérer que le Conseil de sécurité sera vivement incité à utiliser son pouvoir, comme il l'a fait en adoptant la résolution 678 (1990), afin de débarrasser la terre arabe du fléau de l'occupation israélienne. Après tout, Israël occupe Jérusalem-Est, la Rive occidentale, la bande de Gaza et le Golan syrien depuis plus de 23 ans, et la partie sud de mon pays, le Liban, est occupée depuis 12 ans. Bien sûr cette intransigeance flagrante de la part d'Israël et sa violation du droit international et de la Charte de

M. Makkawi (Liban)

l'Organisation des Nations Unies ne peuvent être tolérées, parce qu'elles sapent la structure même et le concept d'ordre international.

Je demande donc à notre organisation internationale de mettre fin à l'occupation par Israël du Sud-Liban avant que l'agresseur n'installe sa population et ses colonies de peuplement dans mon pays comme il l'a fait dans les autres terres arabes occupées.

A ce point de l'édification d'un monde pacifique où la diplomatie triomphe sur la guerre et la plume est plus forte que l'épée, l'Organisation des Nations Unies doit relever le défi que constitue la violation prolongée de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et, au nom de la paix, mettre fin aux transgressions par Israël du droit international.

Une nation ne peut pas s'opposer à la volonté de toute la communauté internationale, ni défier impunément toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité contre elle. Le temps est venu pour le Conseil de renforcer ces résolutions, pour obliger Israël à s'y conformer et prouver que le Conseil est convaincu que l'agression sous aucune forme ne peut prévaloir.

Si Israël n'entend pas la voix de la raison et ne respecte pas les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, l'ONU doit trouver les moyens de contraindre Israël à se conformer aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, afin d'instaurer une paix juste et durable et de trouver une solution à tous les problèmes du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq, qui souhaite exercer son droit de réponse.

Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et doivent être faites de leur place par les délégations.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Nous n'avons aucune illusion au sujet de la déclaration que le régime sioniste a faite ce matin. Nous n'avons que trop l'habitude de ce genre de divagations. Il semblerait que l'idée était de détourner l'attention des faits qui sont connus de tous. En conséquence, nous n'attendons pas du représentant du régime sioniste qu'il tienne des propos ayant du sens ou de nature à servir la cause de la paix.

M. Mohammed (Iraq)

Mais, une fois de plus, il n'a cherché qu'à diffamer la nation arabe et lancer des accusations violentes dans toutes les directions dans le but de diviser et de régner. C'est tout ce qu'il a fait dans sa déclaration, qui ne méritait pas même d'être écoutée et qui a fait perdre le temps précieux de cette assemblée.

Comme un poète arabe d'autrefois a dit une fois - et j'espère que l'interprète pourra saisir le sens de ce vers :

"Si le vitriol vient de la bouche de l'iniquité, cela prouve que je suis vraiment parfait."

Il est vraiment ridicule pour le représentant sioniste de n'avoir trouvé personne pour appuyer ses allégations selon lesquelles l'Iraq acquerra des armes nucléaires, si ce n'est le principal allié d'Israël, le Président Bush, des Etats-Unis, qui cherche des prétextes pour lancer une attaque contre l'Iraq. Il aurait peut-être été préférable pour le représentant sioniste de citer le journaliste sioniste, William Safire, qui a beaucoup plus d'expérience dans la fabrication de tels mensonges.

L'entité raciste sioniste et ses politiques sont la seule cause de toutes les souffrances, les tragédies et les guerres dans notre région depuis plusieurs décennies. Les Palestiniens ont été les principales victimes aux mains des groupes terroristes sionistes qui les ont expulsés, chassés de leurs foyers et massacrés. Tous les faits et chiffres prouvent qu'Israël est une entité hors la loi qui ne respecte aucun des codes d'éthique et aucune des conventions internationales, et que dans ses transgressions du droit international il compte sur la protection et l'appui des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés. Il compte également sur ses capacités nucléaires, chimiques et biologiques. Non content de faire preuve de mépris à l'égard des Nations Unies, Israël demande l'annulation des résolutions adoptées par celles-ci et déclare que l'Assemblée générale commet un acte de transgression lorsqu'elle adopte des résolutions sur le Moyen-Orient, car il est convaincu que son rejet des résolutions du Conseil de sécurité et des Nations Unies n'entraînera jamais contre lui la mobilisation d'armées et d'armes de destruction, l'imposition d'embargos ou la menace d'être effacé de la carte s'il ne se retire pas des territoires arabes occupés et des autres territoires arabes.

Par conséquent, les terroristes sionistes s'obstinent dans leur agression et leurs politiques expansionnistes de colonies de peuplement. A ce stade,

M. Mohammed (Iraq)

l'entreprise sioniste s'emploie à mettre en oeuvre le plan d'implantation des immigrants juifs qui ont été amenés pour remplacer les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé. La mise en oeuvre de ce plan exige la réalisation de deux objectifs : premièrement, écraser l'Intifada courageuse des enfants palestiniens, et, deuxièmement, détruire l'Iraq, puissance arabe qui constitue un obstacle au plan expansionniste des sionistes. Ainsi, nous sommes témoins du redoublement de violence contre les enfants de l'Intifada. Le massacre à la mosquée d'Al-Aqsa en est une autre preuve. Il y a donc des complots et des menaces d'agression contre l'Iraq, qui est un autre élément de ce grand dessein. Voilà pourquoi le représentant sioniste a mis l'accent sur l'Iraq dans sa déclaration. Cela n'est pas nouveau. L'expérience passée nous a enseigné que la fièvre du complot monte au plus haut point chaque fois qu'une puissance arabe s'élève et se dresse devant les grands desseins expansionnistes des sionistes. C'est pourquoi les sionistes font tout en leur pouvoir pour pousser la situation dans la région arabe du Golfe vers une explosion et une confrontation militaire. C'est justement la tendance à laquelle chacun doit résister compte tenu de ses résultats dévastateurs pour toute la région et le monde entier.

Cependant, cette destruction et cette ruine sont exactement ce que veulent les terroristes sionistes. Nous devons nous rappeler combien ces terroristes étaient bouleversés et affligés lorsque la guerre entre l'Iran et l'Iraq a pris fin, alors que la communauté internationale tout entière s'en félicitait.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que l'entreprise sioniste criminelle qui implique les exterminateurs du peuple palestinien et la tentative d'agression contre l'Iraq et la nation arabe tout entière ne réussira pas, car la voie vers la paix et la sécurité est la seule qui mène à la stabilité et au bien-être. La solution à tous les problèmes de la région réside dans la fin de l'occupation sioniste dans les territoires arabes et le règlement de la question de Palestine, dont la solution se fait attendre depuis longtemps, et l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, en particulier son droit de créer un Etat palestinien indépendant, avec pour capitale la ville sainte d'Al Qods, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je voudrais parler du programme provisoire pour la semaine prochaine.

Comme on l'a dit auparavant, lundi 10 décembre au matin, l'Assemblée examinera le point 35 de l'ordre du jour, "La Situation au Moyen-Orient", et le point 11, "Rapport du Conseil de sécurité".

Lundi 10 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée examinera le point 117 de l'ordre du jour, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies", dont l'examen était au départ prévu pour la matinée de ce jour. Dans le même après-midi, l'Assemblée examinera le point 17 g), "Nomination de membres du Comité des conférences"; elle se prononcera sur le projet de résolution relatif au point 25, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes"; et elle abordera le point 41, "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres".

Le programme de travail pour mardi 11 décembre est sans changement. Ce jour-là, l'Assemblée examinera le point 33 de l'ordre du jour, "Droit de la mer"; et l'après-midi, immédiatement après l'examen de ce point, elle abordera les rapports de la Commission politique spéciale.

Mercredi 12 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée abordera le point 36 de l'ordre du jour, "Question des îles Falkland (Malvinas); le point 37, "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est"; et le reste des rapports de la Première Commission.

Jeudi 13 décembre, dans l'après-midi, l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution relatifs au point 34, "Politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain"; et le point 152, "Situation économique critique en Afrique".

Vendredi 14 décembre, dans l'après-midi, je me propose d'aborder les rapports de la Troisième Commission.

La séance est levée à 18 h 30.

